

3. Cadre de vie

3.2 ANALYSE URBAINE

VIRAREIX (2,5 km du centre bourg) :

Cohérence architecturale :

La structure urbaine initiale du noyau bâti est dense. Toutefois, des espaces agricoles ou de jardins ont été identifiés pour permettre le comblement de la poche urbaine existante. Ils devront être analysés pour en déterminer la constructibilité.

Contraintes environnementales :

Aucune entité environnementale sensible inventoriée ou réglementée n'a été repérée. La topographie est plane.

Localisation :

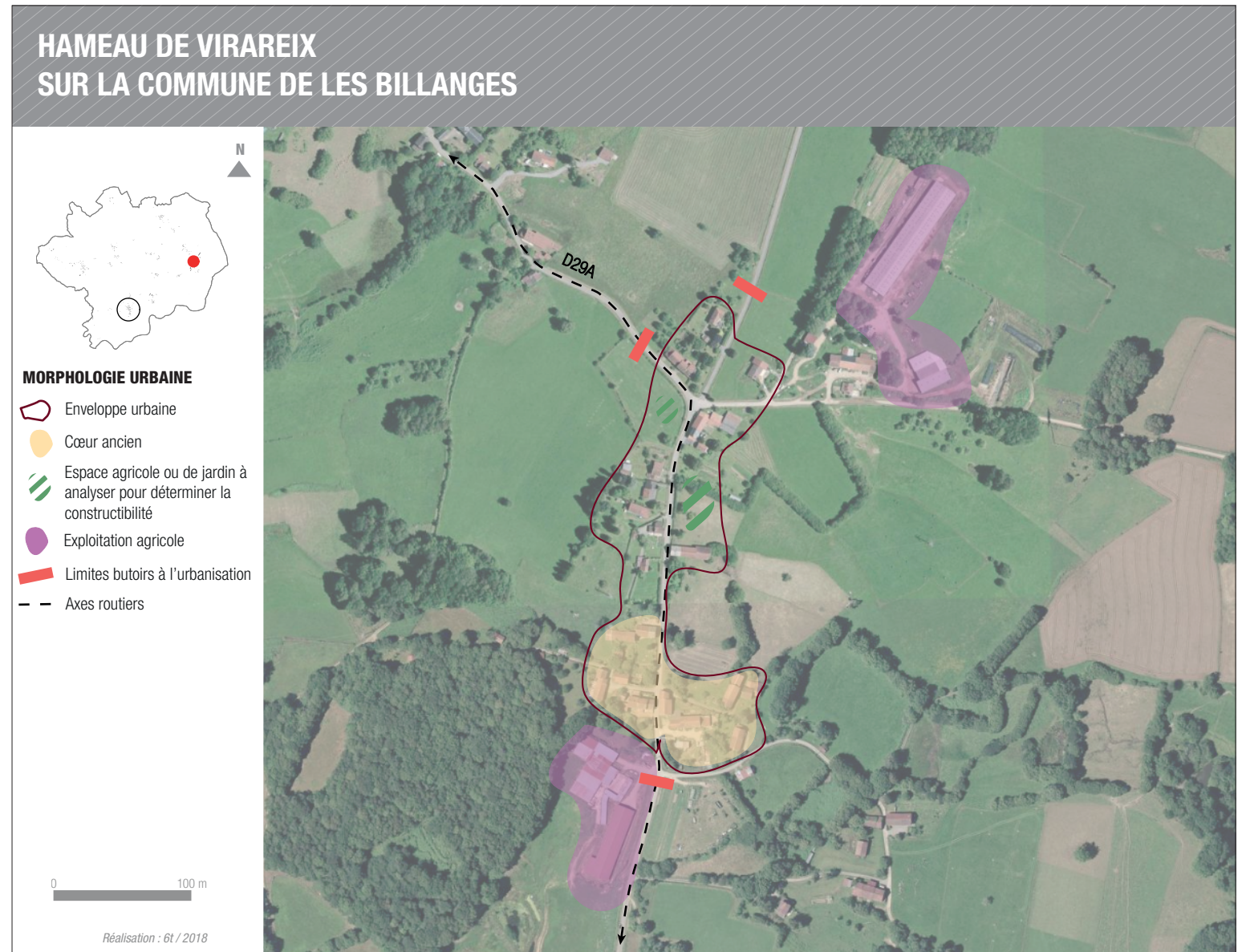
Le hameau est desservi par la route départementale 29A, qui le situe à environ 7 minutes de trajet du bourg.

Exploitation agricole en activité :

Deux exploitations sont en activité au Nord et au Sud du hameau.

Typologie du bâti :

Le hameau est constitué de corps de ferme et de bâtis anciens, majoritairement en pierres et de formes disjointes (pavillons) le long de la D29A.



3. Cadre de vie

3.3 PATRIMOINE BÂTI

3.3.1 Typologie du bâti et architecture :

- Le bâti ancien reste la typologie la plus répandue sur la commune :

Cette typologie se caractérise, tout d'abords, par un bâti dense :

- Il regroupe le bâti implanté jusqu'au début du XX^{ème} siècle ;
- Les bâtiments sont implantés à l'alignement et en mitoyenneté sur des parcelles irrégulières de petites tailles ;
- La densité à l'îlot est très élevée et la diversité du bâti (morphologie, parcellaire, matériaux, couleurs) constitue un ensemble homogène et harmonieux ;
- L'architecture est généralement simple et modeste, réalisée avec des matériaux locaux.

De plus, les bâtis historiques du centre révèlent d'autres éléments architecturaux caractéristiques, soit :

- Un étagement en R+1 et R+1+C ;
- Des toits à deux pans ou deux versants ;
- Des pentes de toitures similaires ;
- L'utilisation de tuiles canal, plates et/ou d'ardoises ;

- Des façades en pierres apparentes (enduits ou rejointoyés),
- Des murets en pierres qui marquent l'alignement à la rue ;
- Des ouvertures plus hautes que larges, soulignées d'encadrements en pierre ;
- Des parcelles de petite taille en longueur/lanière ;
- Des jardins sur l'arrière des parcelles.

Le noyau historique du bourg constitue le centre névralgique des dynamiques urbaines et sociales de la commune.

Le rapport à la rue et à l'espace public (alignement et mitoyenneté) et la mixité fonctionnelle créent une intensité urbaine importante qui favorise les liens sociaux.

TYPOLOGIE DU BÂTI ANCIEN SUR LA COMMUNE DE LES BILLANGES



Alignement du bâti
Bourg - Source : 6t 2018



Forte présence de la pierre
Bourg - Source : 6t 2018



Rue étroite
Entrecolles - Source : 6t 2018



Encadrement des ouvertures en pierre
Lignac - Source : 6t 2018



Forte présence de murets en pierre
Bourg - Source : 6t 2018



Toiture en tuile canal
Bourg - Source : 6t 2018



Toiture en ardoise
Bourg - Source : 6t 2018



Façades en pierre apparentes
Bourg - Source : 6t 2018

3. Cadre de vie

3.3 PATRIMOINE BÂTI

3.3.1 Typologie du bâti et architecture :

- La vacance des bâtis est un phénomène touchant le bourg et la plupart des hameaux du territoire :

Il existe plusieurs type de bâtiments vacants :

- Les bâtiments anciens, qui ne correspondent plus aux attentes des habitants. On retrouve d'anciens corps de ferme, des maisons de maître ou des maisons mitoyennes ;
- Les constructions de bourgs anciens sont souvent concernées. La trame urbaine y est très dense, les constructions sont souvent mitoyennes, les jardins quand ils existent, se trouvent en fond de parcelle ou en cœur d'îlots ;
- Des granges et autres bâtiments agricoles vacants sont également très présents où l'activité n'a pas été reprise ;
- Les logements plus ou moins récents, correspondant aux besoins actuels des habitants. Ces logements ont en général peu de mal à être mobilisés.
- La vacance entraîne un problème d'image et d'attractivité :

Lorsqu'un bâtiment est délaissé sur une longue période et se détériore, cela se répercute sur l'image du bourg, du hameau, du quartier dans lequel il se situe. La présence de plusieurs bâtiments de ce type peut engendrer un effet d'entraînement, avec une perte d'attractivité du site et une vacance des constructions de plus en plus prégnante.

- Afin d'enrayer ce phénomène et de limiter la perception dégradé du bourg et des hameaux, différents travaux peuvent être réalisés :
 - La remobilisation stratégique des bâtiments vacants ;
 - La réhabilitation du bâti agricole : anciennes granges ou corps de ferme délaissés, parfois situés en plein centre du bourg ou d'un hameau. Le PLU a la possibilité d'identifier ces bâtisses afin de leur donner la possibilité d'être rénover à des fins autres que celles du monde agricole (gîtes, habitations, locaux de vente...) ;
 - La déconstruction d'un bâtiment vacant : parfois plus judicieuse financièrement et peut permettre de retravailler la morphologie urbaine.

BÂTIMENTS VACANTS SUR LA COMMUNE DE LES BILLANGES



Logement vacant en centre-bourg Bourg - Source : 6t 2018



Grange agricole vacante Bourg - Source : 6t 2018



Logement vacant en centre-bourg Bourg - Source : 6t 2018



Logement vacant Entrecolles - Source : 6t 2018



Logement en désuétude Entrecolles - Source : 6t 2018

B. Vivre son territoire

1. APPROCHE CHIFFRÉE DU TERRITOIREp. 107

2. TOURISME ET AGRICULTUREp. 134

3. ACCESSIBILITÉ, ÉQUIPEMENTS ET SERVICESp. 155

1. Approche Chiffrée du territoire

1.1 DÉMOGRAPHIE ET POPULATION p. 107

1.1.1 Poids de population et structure territoriale.....p. 107

1.1.2 Évolution des effectifs.....p. 108

1.1.3 Caractéristiques des effectifs.....p. 110

1.2 LOGEMENT ET HABITAT p. 115

1.2.1 Préambulep. 115

1.2.2 Poids répartition et évolution du parc de logementsp. 120

1.2.3 Question du logement vacantp. 122

1.2.4 Statut d'occupation des logementsp. 123

1.2.5 Typologie du parc de logementsp. 124

1.2.6 Dynamique de constructionsp. 125

1.2.7 Prix de l'immobilierp. 126

1.3 ÉCONOMIE ET EMPLOIS p. 127

1.3.1 L'armature territoriale de l'emploip. 127

1.3.2 L'armature territoriale de l'économiep. 131

1. Approche Chiffrée du territoire

1.1 DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

1.1.1 Poids de population et structure territoriale :

Travailler sur la répartition des effectifs de la population va permettre :

- D'identifier des continuités et/ou ruptures liées à des phénomènes divers (crises, désindustrialisation, exode rural, périurbanisation, travaux de désenclavement,...) ;
- De proposer des pistes de réflexion prospectives sur l'anticipation de la future évolution démographique ;
- D'identifier les tendances de concentration de la population afin de déterminer le ou les pôles de vie du territoire.

• Poids de population :

La commune de Les Billanges comprend 298 habitants en 2015 soit 1% du territoire intercommunal. Elle est, de manière générale, plus éloignée des grands axes de circulation et attire de ce fait moins de populations. On observe une importante concentration de population à Ambazac. La commune représente 20% de la population totale des 24 communes. Elle constitue la ville-centre car considérée comme pôle d'emplois et de vie où se rassemblent les équipements et les services.

Les communes de Saint-Priest-Taurion et de Bessines-sur-Gartempe regroupent respectivement 2 870 et 2 830 habitants. Ce sont les communes les plus peuplées après la ville-centre.

Les communes les moins peuplées sont Breuilaufa et Le Buis avec respectivement 137 et 191 habitants.

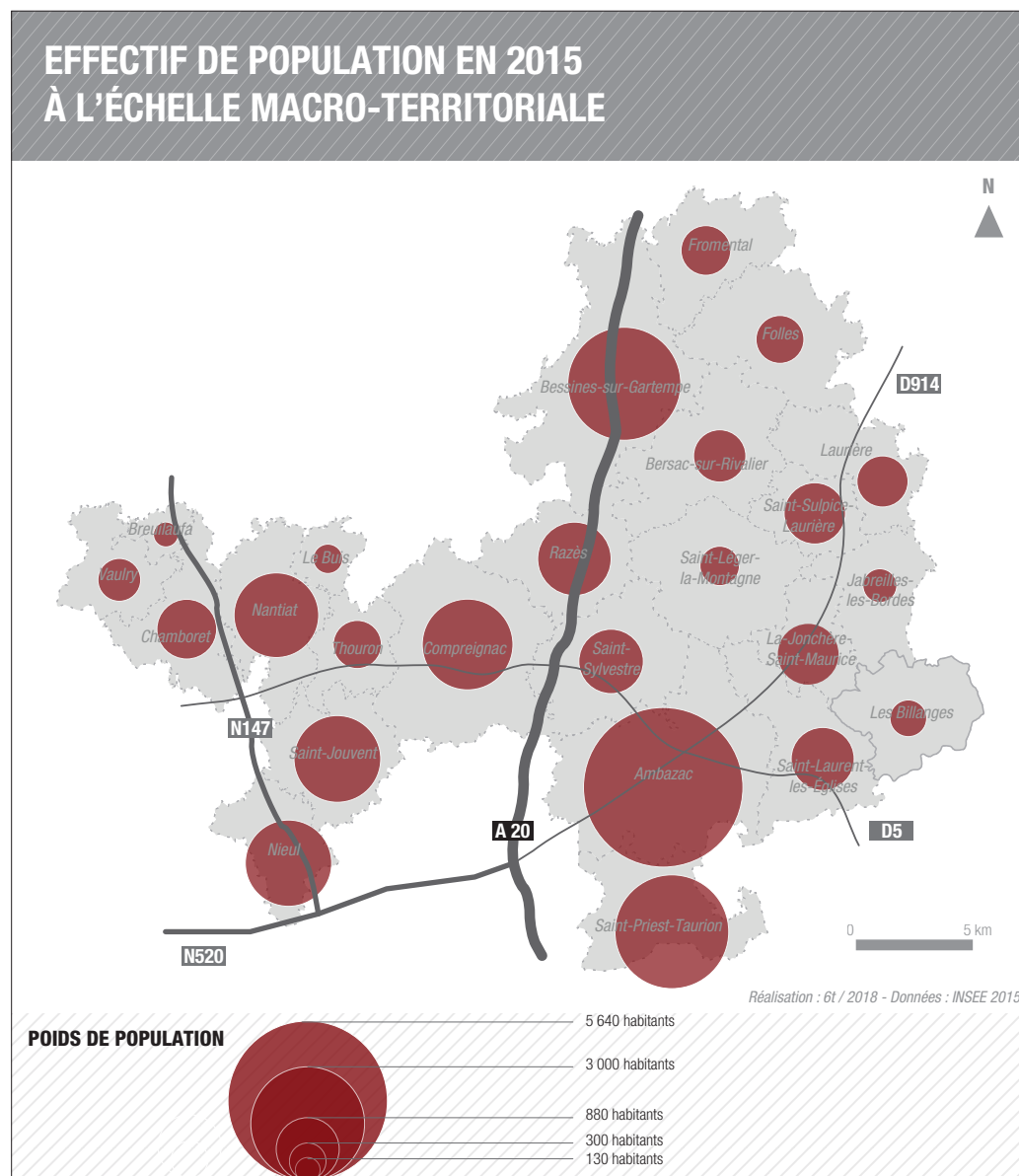
Cinq des vingt-quatre communes comptent moins de 400 habitants.

• La structure territoriale :

Le territoire de la communauté de communes affiche une faible densité de population (45,6 habitants au km²). En comparaison, le département de la Haute-Vienne concentre 68 habitants au km².

**Faible densité,
faibles effectifs, le
territoire fait partie
de la ruralité.**

EFFECTIF DE POPULATION EN 2015 À L'ÉCHELLE MACRO-TERRITORIALE



1. Approche Chiffrée du territoire

1.1 DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

1.1.2 Évolution des effectifs

- Une forte diminution entre 1968 et 1990 :

Entre 1968 et 1990, la population de Les Billanges a subi une forte diminution avec 179 personnes en moins. Cette diminution s'explique par un exode rural où «les campagnes se vident» au profit de pôles urbains (emplois, services, équipements).

- Une légère croissance de population à partir de 1999 jusque dans les années 2010 :

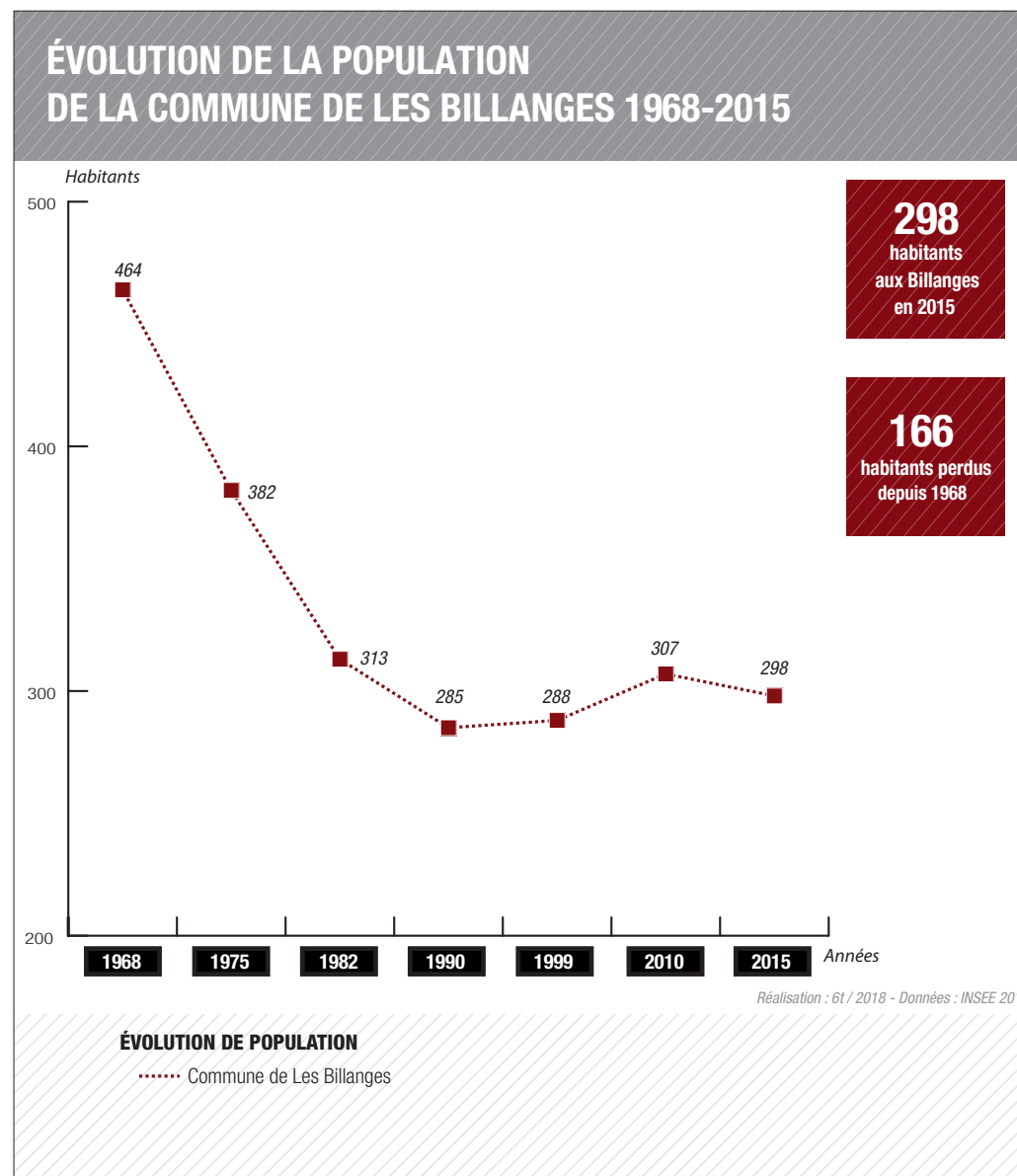
La commune de Les Billanges a gagné 22 habitants entre 1990 et 2008 dû au phénomène de périurbanisation des communes d'Ambazac et de Limoges.

L'ouverture de l'A20 et la proximité de pôles structurants ont permis ce gain de population. Toutefois, les chiffres restent à nuancer au vu de leur faiblesse.

- Une stabilisation des effectifs sur les 10-15 dernières années :

À partir de 2010, la population diminue légèrement jusqu'à atteindre 298 habitants en 2015. On observe, sur le court terme, une stabilisation des effectifs de populations aux Billanges.

Une perte de population sur le long terme mais une stabilisation sur le court terme.



1. Approche Chiffrée du territoire

1.1 DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

1.1.2 Évolution des effectifs

Travailler sur l'évolution des effectifs de la population sur un temps long va permettre :

- D'identifier des continuités et/ou ruptures liées à des phénomènes divers (crises, désindustrialisation, exode rural, périurbanisation, travaux de désenclavement,...).

- **Des taux d'évolution en dents de scie pour une majorité du territoire intercommunal :**

Entre 1990 et 1999, sept communes perdent de la population. Ce sont majoritairement des communes situées à l'Est du territoire.

Entre 1999 et 2010, ce sont 18 communes qui gagnent de la population. Ce sont majoritairement des communes situées au centre de la CdC, à proximité du pôle de vie de Limoges, et ce grâce à la présence de l'autoroute.

- **La commune de Les Billanges :**

Les évolutions démographiques sur la commune de Les Billanges s'expliquent à partir des années 1980 par l'arrivée progressive de périurbains travaillant sur Limoges et désireux d'accéder à la propriété. À cette époque, entre 1982 et

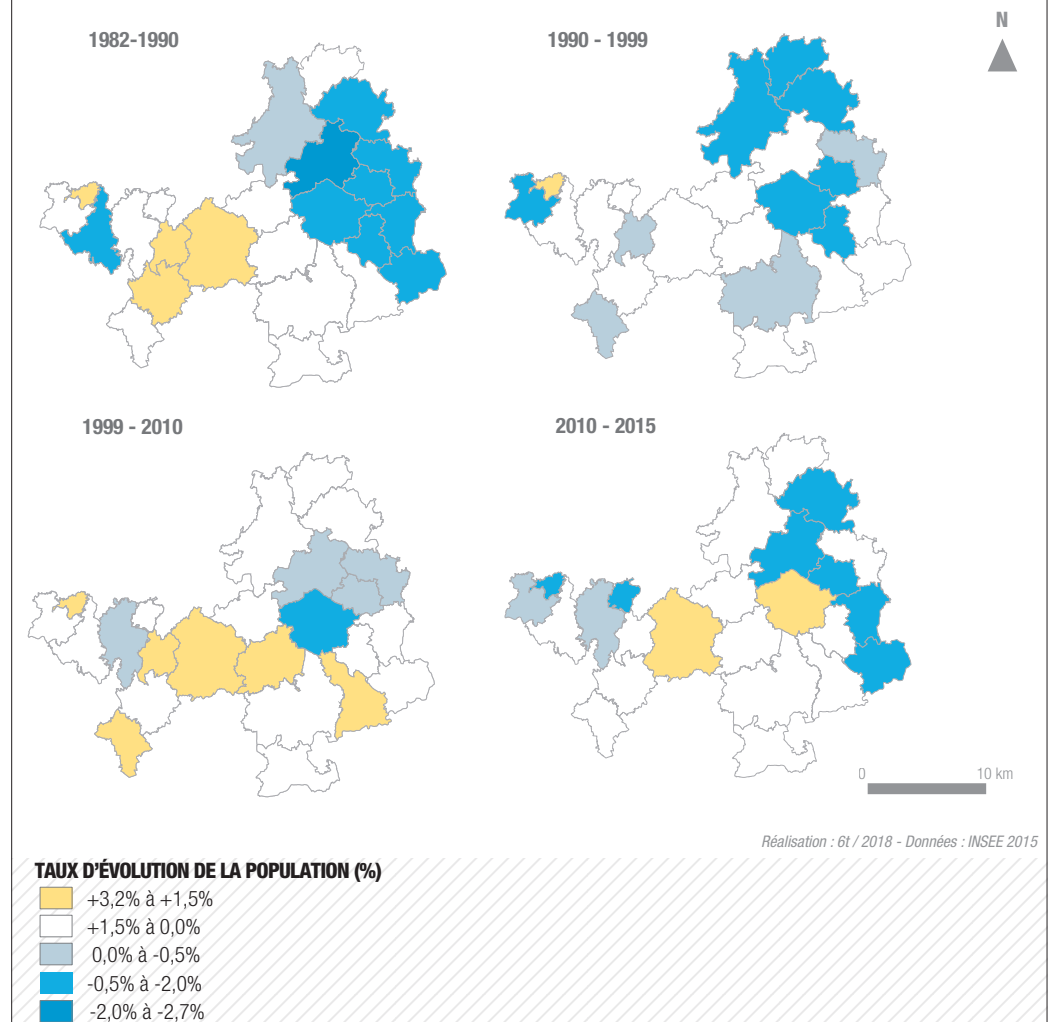
1990, l'évolution annuelle moyenne de la population est négative et représente -1,2%.

C'est à partir des années 1990, lorsque les premiers périurbains fondent leur famille, que ce taux évolue favorablement et atteint 0,1%. Entre 1990 et 1999 le solde naturel, bien que négatif, est en croissance. L'évolution annuelle moyenne de la population continue de croître et atteint 0,6% entre 1999 et 2010.

Entre 2010 et 2015, le taux d'évolution chute et représente -0,6%. Ce taux est inférieur au taux départemental (-0,0%) et s'explique par différents phénomènes (vieillesse de la population, cas de veuvage, famille monoparentale, départ des jeunes vers les grandes agglomérations pour leurs études).

Des évolutions démographiques communales en dents de scie.

ÉVOLUTION DE POPULATION ANNUELLE À L'ÉCHELLE MACRO-TERRITORIALE ENTRE 1982 ET 2015



1. Approche Chiffrée du territoire

1.1 DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

1.1.3 Caractéristiques des effectifs

Travailler sur la structure de l'évolution des effectifs de la population sur un temps long va permettre :

- De caractériser la dynamique du territoire ;
 - D'étudier le renouvellement des populations.
- Solde naturel = naissances - décès
 - Excédant ou déclin naturel = solde naturel positif ou négatif
 - Solde migratoire = entrants - sortants

• Structure de l'évolution :

Depuis 1968 l'évolution de la population de Les Billanges est en croissance continue. Entre 1975 et le début des années 1990, bien qu'en croissance, l'évolution de la population reste négative. Le solde migratoire n'arrive pas à compenser le solde naturel qui reste négatif.

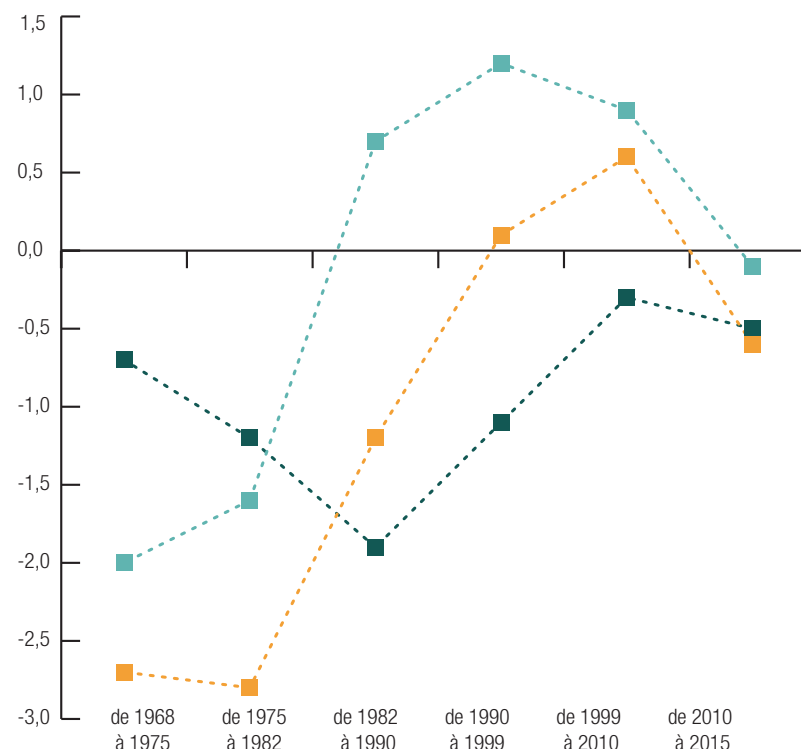
Tout au long de cette période et plus particulièrement au début des années 1980, l'effet de la périurbanisation porte ses fruits. Entre 1975 et les années 1999, le solde migratoire, correspondant à plus d'accueils que de départs, est en forte hausse, passant de -1,6% à +0,9%. De nouveaux habitants, en couple avec enfants ou en âge d'en avoir arrivent sur le territoire au cours de cette période.

Ce rajeunissement de la population limite le nombre de décès. Dès lors, bien que négatif, le solde naturel n'a cessé de croître, passant de -1,2% à -0,3%.

Dans les années 2000, l'évolution de la population est positive. Elle est la résultante d'un solde migratoire positif et en augmentation. À partir des années 2010, la variation de population est en baisse et redevient négative (-0,6%). Le solde migratoire lui aussi négatif, passe de +0,9% à -0,1% entre 2010 et 2015 ainsi que le solde naturel (-0,5%). Cette configuration laisse entrevoir des difficultés à assurer le renouvellement de la population aux Billanges.

Une panne de l'attractivité du territoire.

STRUCTURATION DE L'ÉVOLUTION DE POPULATION SUR LA COMMUNE DE LES BILLANGES



Réalisation : 6t / 2018 - Données : INSEE 2015

STRUCTURATION DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

- - - - - solde migratoire
- - - - - solde naturel
- - - - - évolution de population

1. Approche Chiffrée du territoire

1.1 DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

1.1.3 Caractéristiques des effectifs

- La pyramide des âges de Les Billanges :

En 2015, 26% de la population à moins de 30 ans soit 78 habitants et 35% de la population est âgée de plus de 60 ans. La commune de Les Billanges est caractéristique d'une population âgée.

La tranche des 30-44 ans regroupe 18,9% de la population, elle correspond aux jeunes actifs avec enfants ou en âge d'en avoir. Elle influe directement sur la tranche des 0-14 ans. Cette dernière tranche représente 16,5% de la population en 2015 et constitue une base large de la pyramide des âges. Toutefois, on observe une diminution du taux de natalité car la pyramide s'étire vers le haut, synonyme d'une diminution de la natalité et d'une augmentation de l'espérance de vie. Cette configuration est caractéristique d'une population vieillissante.

En 2015, les classes des 45-59 ans et 60-74 ans représentent 40% de la population de Les Billanges. Ces chiffres relativement importants, laissent entrevoir une séniorisation du territoire dans les 10 à 15 prochaines années correspondant au vieillissement du premier cycle de périurbains.

La classe des 15-29 ans représente 9,6% de la population. Ces chiffres sont à mettre en relation avec les dé-

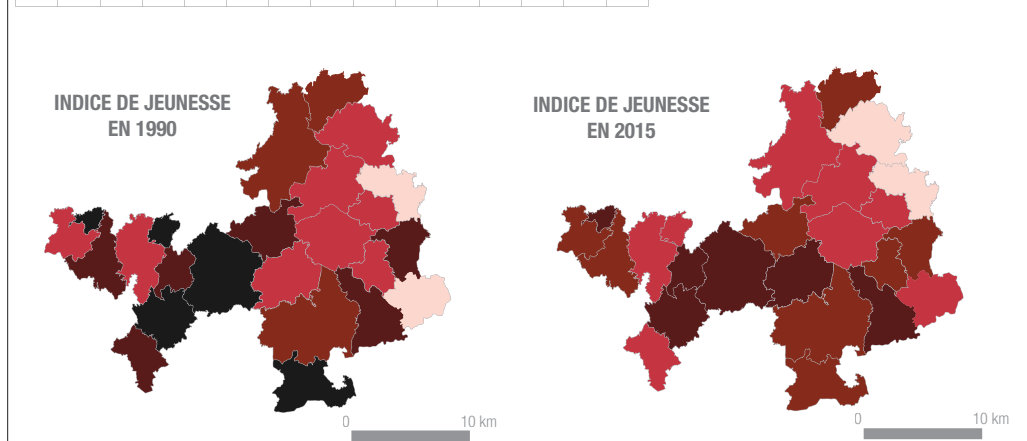
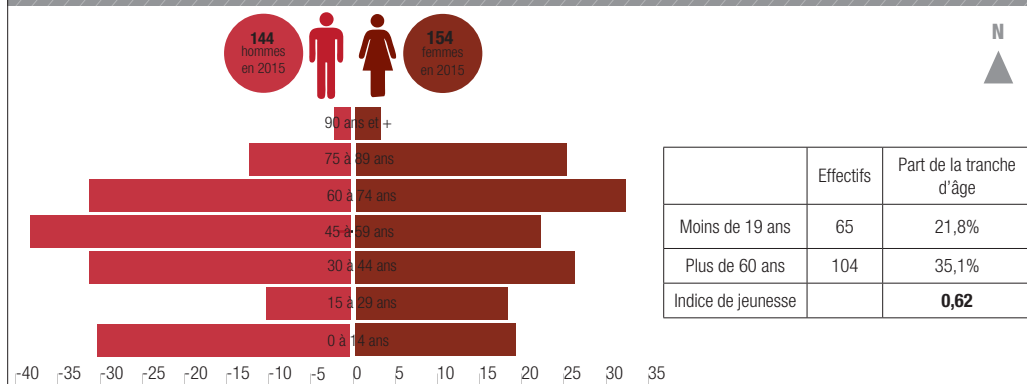
parts pour les études (collège, lycée, internats, études supérieures, etc...) des populations les plus jeunes du territoire.

- L'indice de jeunesse :

Cette indice représente le nombre de personnes de moins de 20 ans sur le nombre de personnes de plus de 60 ans, multiplié par 100. Si le résultat est supérieur à 100, le territoire est considéré comme plutôt jeune, si il est inférieur, il est vieillissant. En 1990, l'indice de jeunesse de la commune de Les Billanges était compris entre 0 et 49. Ce chiffre reflétait une faible dynamique sur la jeunesse de ses effectifs. En 2015, cette statistique augmente et l'on retrouve un territoire marqué par un rajeunissement de sa population. Toutefois, l'indice en dessous de 100 atteste d'une population âgée.

Une séniorisation du territoire correspondant au vieillissement du premier cycle de périurbains.

ANALYSE DE LA PYRAMIDE DES ÂGES DE LA COMMUNE DE LES BILLANGES



INDICE DE JEUNESSE



Réalisation : 6t / 2018 - Données : INSEE 2015

1. Approche Chiffrée du territoire

1.1 DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

1.1.3 Caractéristiques des effectifs

Travailler sur la structuration par âge de la population permet d'appréhender :

- Le vieillissement ou rajeunissement de la population ;
 - D'appréhender la répartition des effectifs de chaque classes d'âges ;
 - D'anticiper les mutations socio-économiques.
- **De 0 à 14 ans :**
 - **De 15 à 29 ans :**

Cette classe d'âge est en diminution par rapport à 2010, passant de 18,4% à 16,5% en 2015, soit 7 personnes de moins. Ce chiffre marque une atonie des effectifs.

La population des 15-29 ans est en stagnation par rapport à 2010 et représente 29 personnes. Cela peut être expliqué par la proximité relative des pôles d'emplois, d'études et de vie d'Ambazac et de Limoges qui ne nécessite pas une décohabitation juvénile.

- **De 30 à 44 ans :**

La tranche d'âges des 30-44 ans est en légère augmentation passant de 54 personnes en 2010 à 56 personnes en 2015. Ces chiffres correspondent à l'ar-

rivée de jeunes actifs sur la commune de Les Billanges. Cette tranche d'âge est celle qui permet d'assurer le renouvellement de la population car en âge d'avoir des enfants.

- **De 45 à 59 ans :**

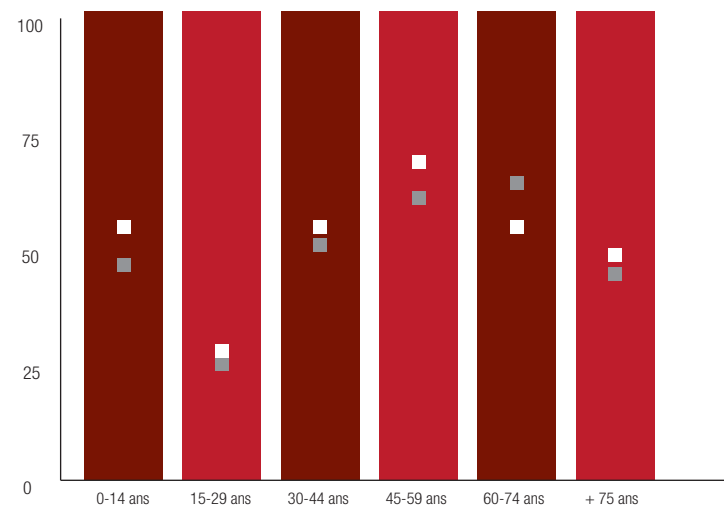
Un effectif en diminution passant de 65 personnes en 2010 à 59 en 2015 (-9).

- **Les plus de 60 ans :**

Les jeunes retraités sont en augmentation et constituent la tranche d'âge la plus représentée sur la commune de Les Billanges. Ce sont 14 personnes qui sont venues s'installer sur la commune depuis 2010 pour leur retraite. Dès lors, il est nécessaire de relancer une dynamique d'accueil pour freiner la séniorisation du territoire.

Une population âgée qui tend à augmenter. La nécessité de relancer une dynamique d'accueil.

VARIATION DE LA STRUCTURATION DES CLASSES D'ÂGES DE LA COMMUNE DE LES BILLANGES 2010-2015



	POP 0-14 ans	POP 15-29 ans	POP 30-44 ans	POP 45-59 ans	POP 60-74 ans	POP de 75 ans ou plus
2010	56	29	54	65	54	48
2015	49	29	56	59	62	42
Variation	-12	0	+3	-9	+14	-12

Réalisation : 6t / 2018 - Données : INSEE 2015

STRUCTURATION PAR CLASSES D'ÂGES

- Données 2010
- Données 2015

1. Approche Chiffrée du territoire

1.1 DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

1.1.3 Caractéristiques des effectifs

- Une évolution significative de la taille des ménages :

Cette statistique est calculée en divisant la population par le nombre de résidences principales (données INSEE).

En presque 50 ans la taille des ménages est passée de plus de 3 personnes à 2. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs : le desserrement des ménages qui correspond aux divorces et à la décohabitation juvénile et le veuvage.

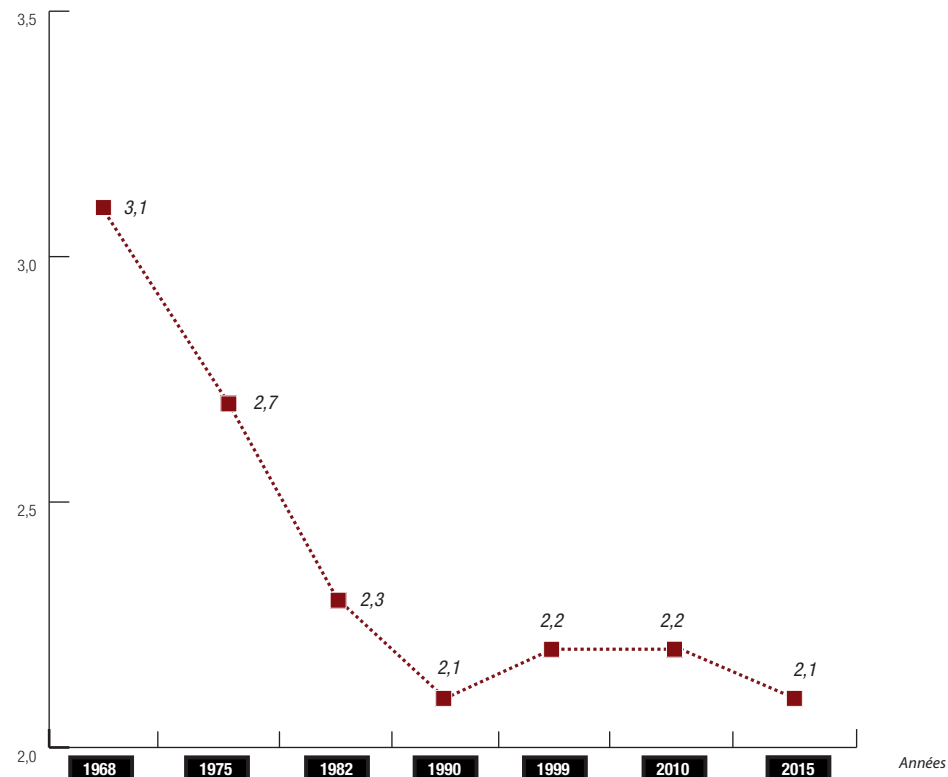
- Composition des ménages :

En 2015, la commune compte 143 ménages, composés en moyenne de 2,1 personnes.

Une taille de ménages en nette diminution.

ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES DE LA COMMUNE DE LES BILLANGES

Nbr indiv. moy / ménage



Réalisation : 6t / 2018 - Données : INSEE 2015

..... Évolution du nombre d'individus par ménage

1. Approche Chiffrée du territoire

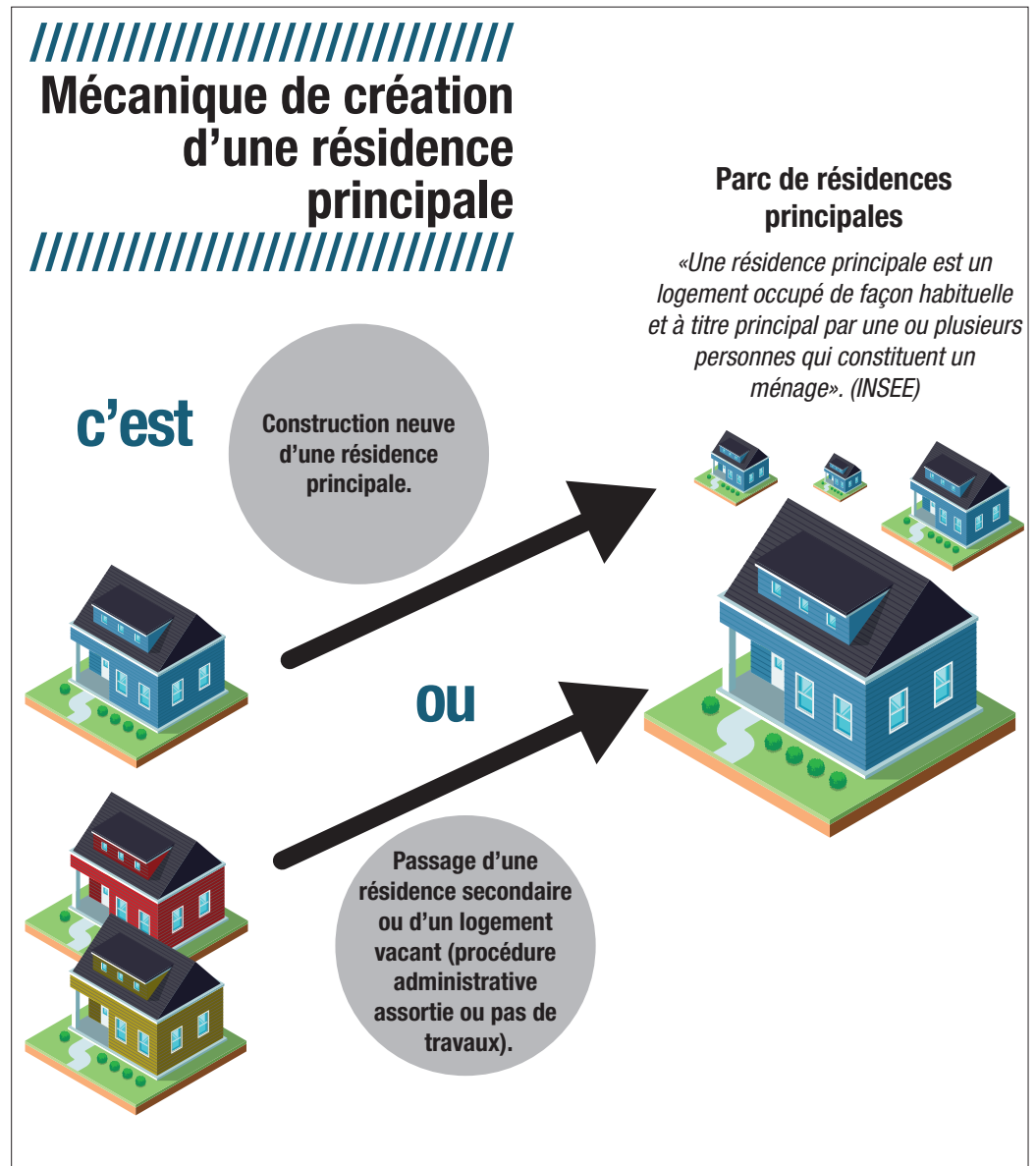
1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.1 Préambule :

- **Création des résidences principales :**

Les résidences principales proviennent de deux phénomènes :

- La construction d'un nouveau bâtiment pour une demeure permanente ;
- Le réinvestissement permanent d'une résidence secondaire ou d'un logement vacant.



1. Approche Chiffrée du territoire

1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.1 Préambule :

- **Création des résidences secondaires :**

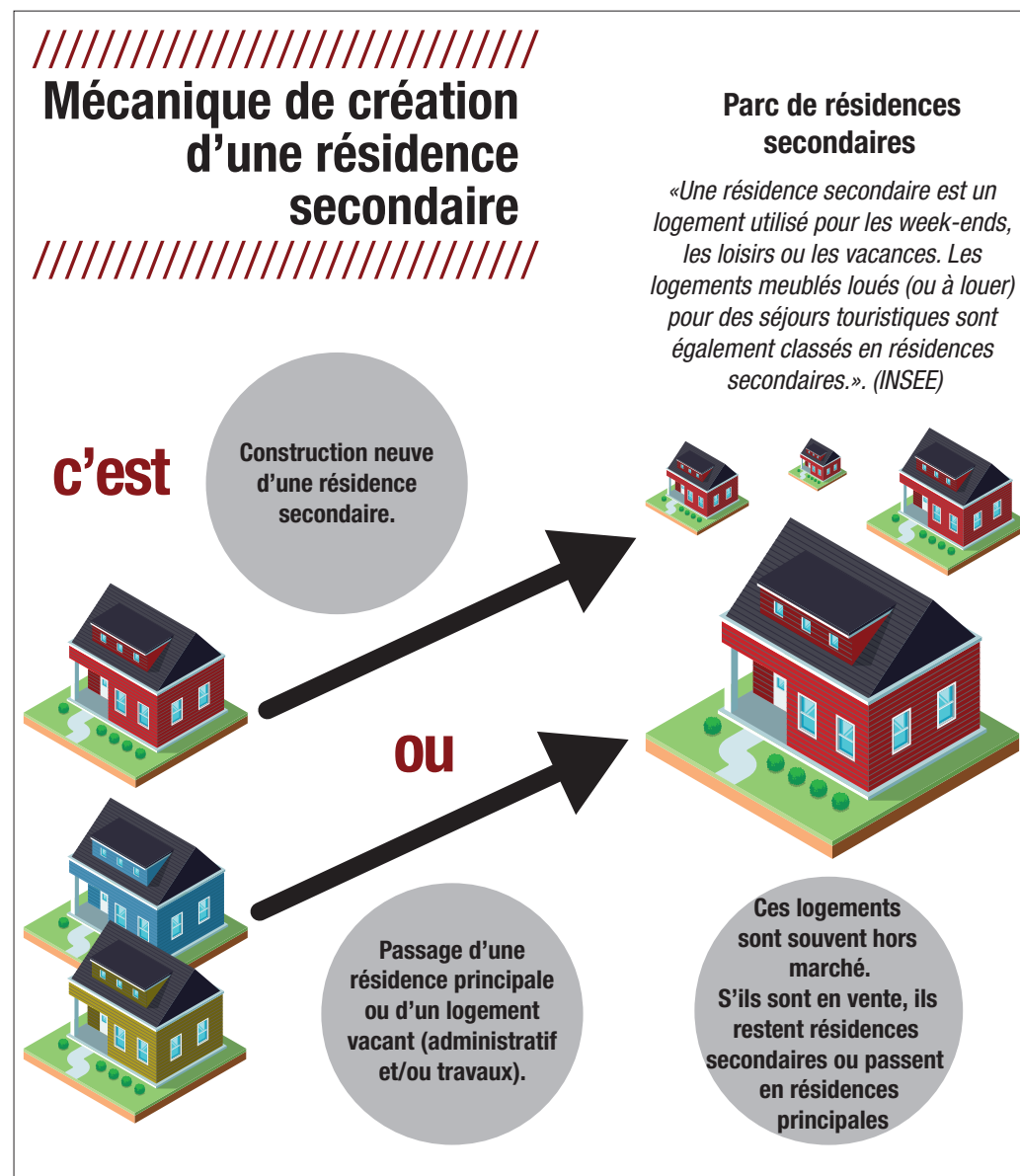
Les résidences secondaires proviennent de deux phénomènes :

- La construction d'un nouveau bâtiment pour une demeure temporaire, de vacances par exemple ;
- Le passage d'une résidence occupée de façon permanente à une résidence temporaire ou le réinvestissement d'un logement vacant.

Le passage d'une résidence principale en logement secondaire peut survenir après le décès d'une personne, un déménagement... lorsque la maison reste au sein de la famille.

- **Un parc avec peu de potentiel de rotation :**

Ces logements sont souvent conservés dans le patrimoine familial pendant de nombreuses années et ne font pas l'objet d'une rotation de propriétaires régulière.



1. Approche Chiffrée du territoire

1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.1 Préambule :

- **Création des logements vacants :**

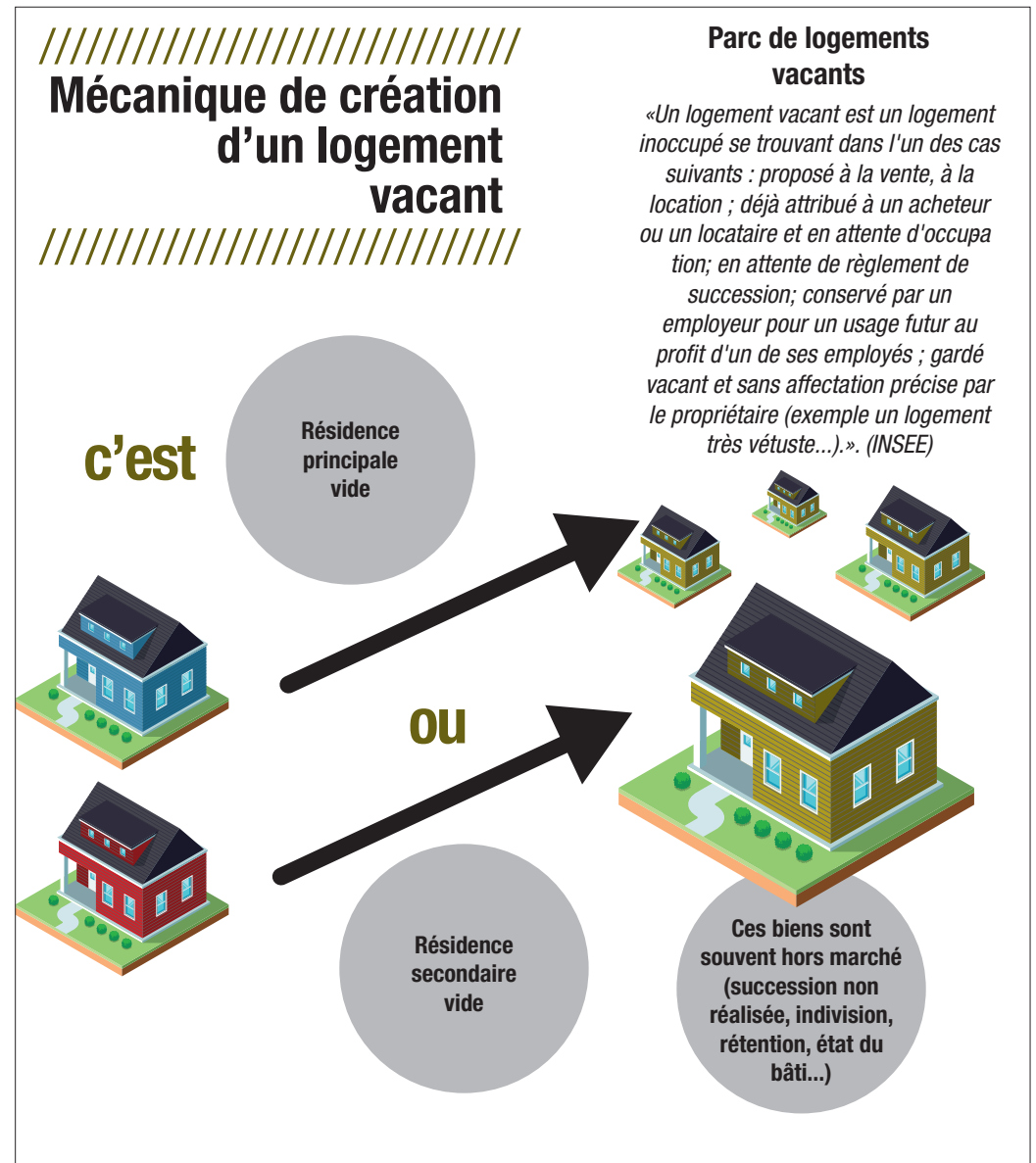
Les logements vacants proviennent d'un seul phénomène :

- Le passage d'un logement principal et secondaire à un logement vide.

- **Une mobilisation incertaine :**

Les logements vacants sont souvent hors marché pour plusieurs raisons :

- Suite au décès du propriétaire, le logement fait l'objet de successions, d'indivisions ;
- Trop ancien, le logement est trop vétuste et ne correspond plus aux besoins et attentes des nouveaux ménages ;
- Le logement fait l'objet de rétention de la part du propriétaire.



1. Approche Chiffrée du territoire

1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.1 Préambule :

- **Entre constructions neuves et rénovations :**

Les logiques liées à la construction neuve et à la rénovation sont différentes.

La construction neuve laisse plus de libertés aux propriétaires ; tant dans la forme du bâti qu'au niveau du budget alloué.

Néanmoins aujourd'hui les constructions neuves sont plus limitées en terme de localisation et concentrées dans les centralités et centralités secondaires des communes.

Les rénovations sont plus difficilement maîtrisables en terme de budget mais apportent plus de flexibilité en terme de localisation et de délais des travaux.

- **Des rénovations tout de même nécessaires :**

La rénovation des bâtiments existants permet de remobiliser des logements vacants et de limiter l'augmentation de ce parc.



Neuf ou ancien... des motivations différenciées



Construction neuve

- *choix des caractéristiques architecturales (plain pieds, étages, couleurs, matériaux...)*
- *économe en énergie*
- *budget adapté et maîtrisé (prix de la construction)*
- *localisation (centre et centralités secondaires)*

...



Ancien à rénover

- *budget plus difficilement maîtrisable*
- *contrainte des formes de bâtis existants*
- *prix fluctuants*
- *peu de prise sur les propriétaires pour obliger la vente*
- *localisation (centre, villages, écarts)*
- *souvent plus rapide que la construction (dépend du bien)*
- *souvent intérêt architectural (dépend du bien)*

...

1. Approche Chiffrée du territoire

1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.1 Préambule :

- Mécanique du logement :

Le parc de logements est composé des trois typologies de résidences.

Hypothèse : Le parc de logement, sans apport de nouvelles constructions, va tendre naturellement vers une augmentation des logements vacants, du fait du passage de certaines résidences principales et secondaires en logements non occupés. C'est la résultante du desserement des ménages, décès ou départs des habitants, cumulés aux difficultés de réappropriation des biens (rétention, lenteur des successions, logements non adaptés ou trop vétustes...).

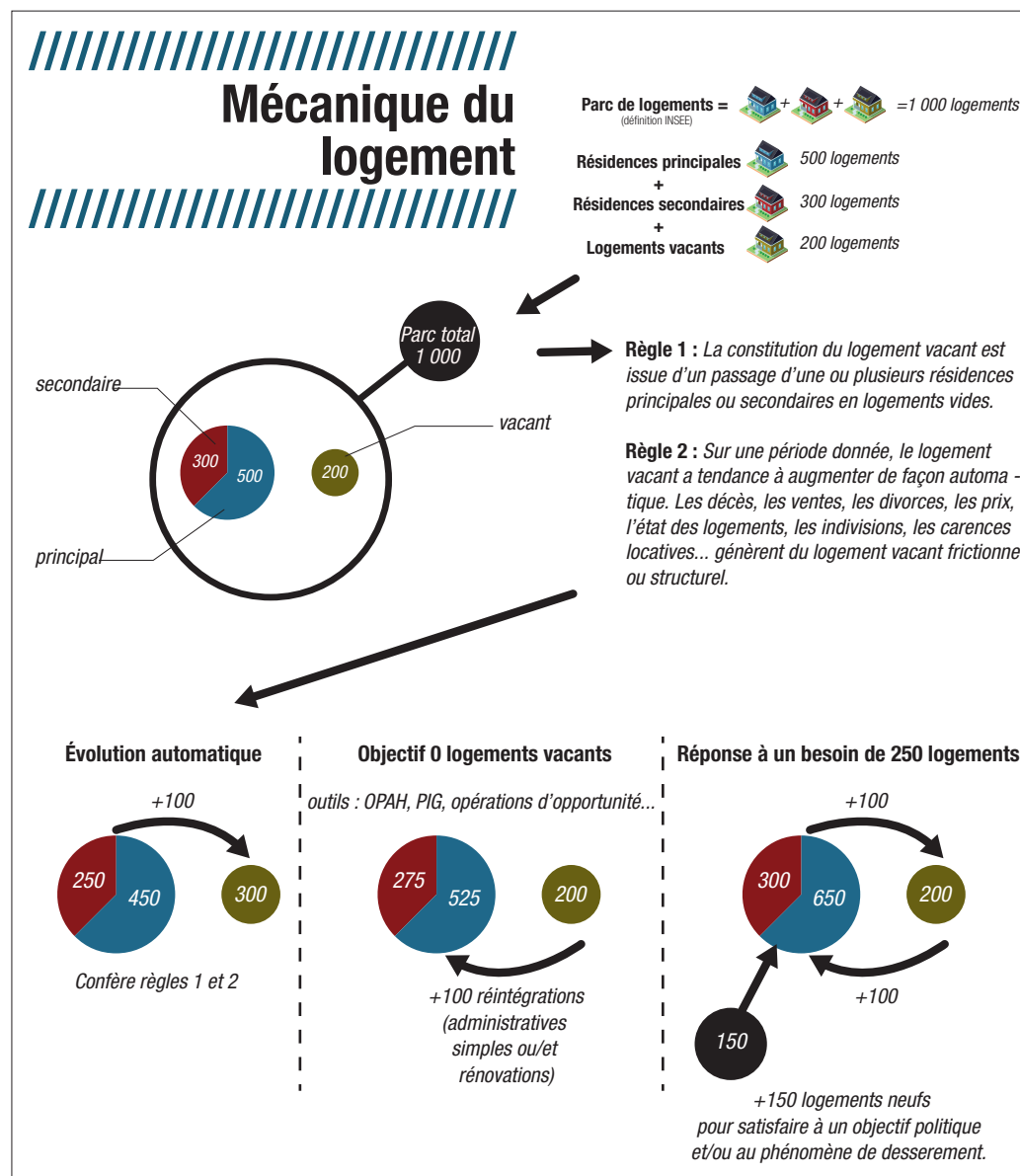
- Objectif fixé à une diminution des logements vacants :

Pour faire diminuer le stock de logements vacants, ceux-ci doivent repasser dans le parc de logements principaux ou secondaires, via une vente, une succession... avec éventuellement des travaux.

Des programmes d'actions peuvent être mis en place par les collectivités ou les structures publiques pour aider à la rénovation des logements existants, notamment en terme de mises aux normes énergétiques.

- Objectif fixé à une diminution des logements vacants et un apport de population :

Les logements vacants remobilisés peuvent se répartir de façon aléatoire dans le parc des résidences principales ou secondaires. Les phénomènes ne peuvent être contrôlés par les collectivités, ni anticipés. Pour atteindre les objectifs d'accueil de population, il est donc nécessaire de prévoir tout de même un apport de nouvelles constructions, au cas où les logements vacants deviendraient seulement des résidences secondaires.



1. Approche Chiffrée du territoire

1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.2 Poids répartition et évolution du parc de logements :

• Poids du parc de logements :

La commune de Les Billanges compte 245 logements dans son parc total. Ce parc, peu important, est entouré du pôle d'Ambazac qui dépasse les 2 700 logements et de La-Jonchère-Saint-Maurice, Saint-Laurent-les-Églises et Châtelus-le-Marcheix dont les parcs comptent respectivement plus de 440 logements.

• La structure territoriale :

À l'échelle intercommunale, le parc total de logement représente plus de 15 400 logements. Les pôles d'Ambazac et Bessines marquent ce territoire puisque à elles deux, elles représentent un peu moins d'un tiers du parc total de la CdC Élan. Les Billanges ne représente que 1,6% du parc intercommunal.

• La répartition du parc de logement :

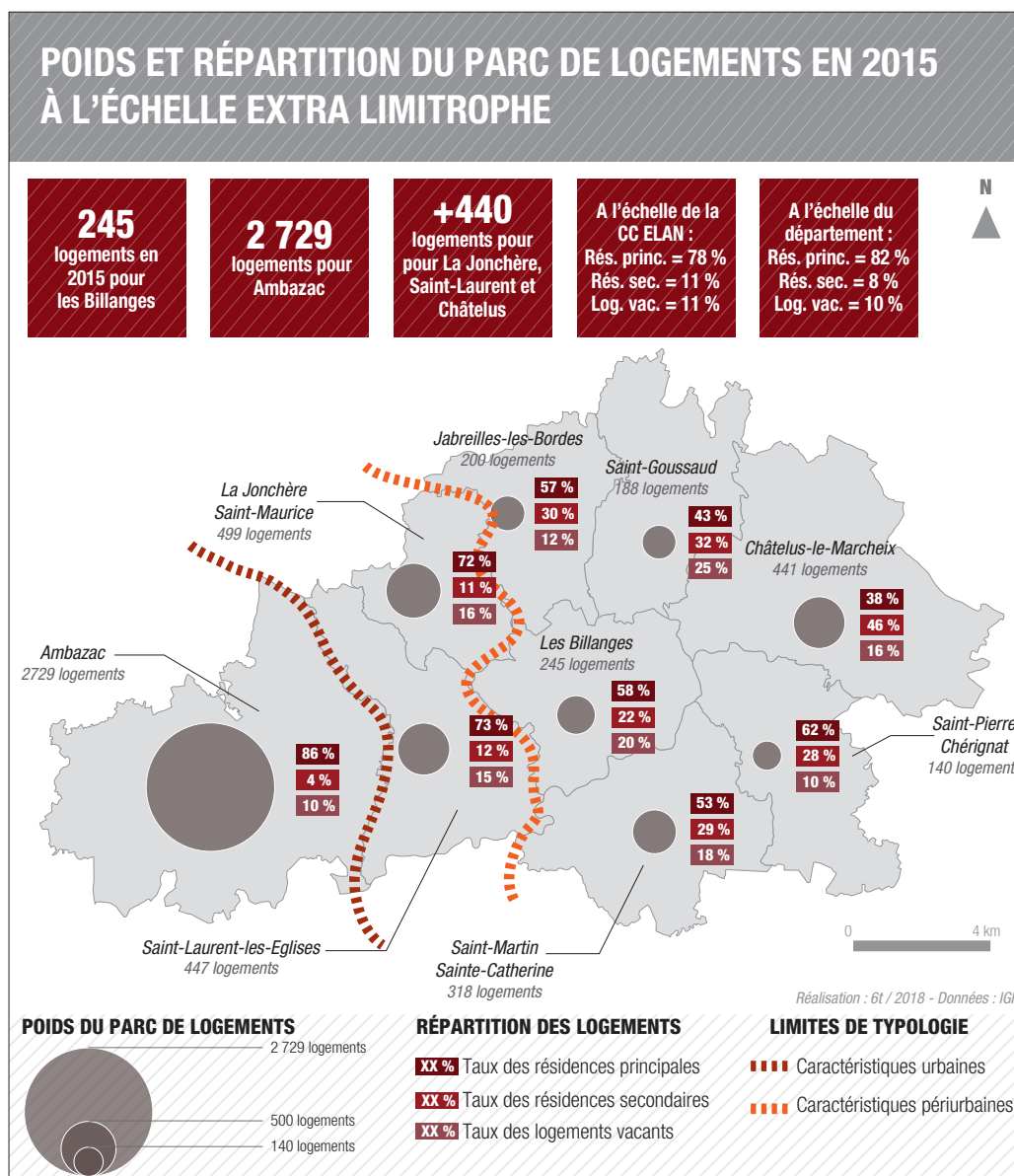
On peut distinguer trois grandes catégories de typologie de parc de logements :

- Un profil à caractéristiques urbaines où les taux de résidences principales, de résidences secondaires et de logements vacants sont supérieurs aux moyennes de la CdC et celles du département (Ambazac) ;

- Un profil à caractéristiques périurbaines où les taux sont inférieurs à ceux du département mais restent dans la moyenne de la CdC (La-Jonchère-Saint-Maurice et Saint-Laurent-les-Églises).

- Un profil plus rural où le taux de résidences principales s'est érodé voir effondré au profit des logements inactifs (résidences secondaires et logements vacants).

**Peu de logements en volume (245).
Un nombre de logements inactifs très important (103).**



1. Approche Chiffrée du territoire

1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.2 Poids répartition et évolution du parc de logements :

• Analyse du parc de logements :

L'analyse de l'évolution du parc de logements permet :

- D'appréhender les grandes dynamiques (croissance/rupture) du territoire à travers des phénomènes endogènes ou exogènes (crises, exode rural, périurbanisation, création de grands équipements,...) ;
- De proposer des pistes de réflexions prospectives sur l'anticipation de la future évolution ;
- D'établir des tendances sur les années à venir afin d'anticiper et répondre à la demande (quantité, qualité, localisation).

• Analyse de la commune :

Le parc total de logements est en légère évolution positive durant la période.

Cette évolution n'est pas due au résidences principales qui stagnent.

On note une diminution du nombre de résidences secondaires.

Le nombre de logements vacants est en

hausse.

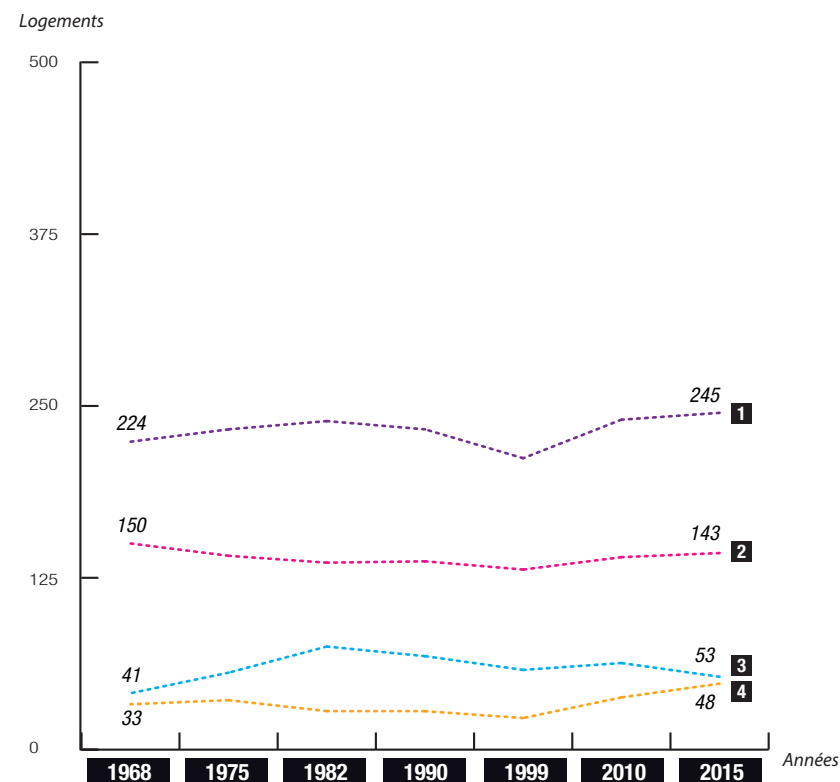
• Analyse à l'échelle de la CdC :

Depuis 2010 les tendances relevées sur la commune correspondent à celles que suit la CdC Élan :

- Légère augmentation du parc ;
- Légère augmentation des résidences principales ;
- Recul marqué des résidences secondaires ;
- Forte augmentation du logement vacant.

Des évolutions communales à nuancer en raison de volumes très faibles.

ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS ENTRE 1968-2015 SUR LA COMMUNE DE LES BILLANGES



Réalisation : 6t / 2018 - Données : INSEE 2015

TYPES DE LOGEMENT

- 1 - Ensemble des logements
- 2 - Résidences principales
- 3 - Résidences secondaires
- 4 - Logements vacants

1. Approche Chiffrée du territoire

1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.3 Question du logement vacant :

- **Méthode d'analyse :**

Afin d'analyser le parc de logements vacants, les élus ont recensé sur leurs bourgs les logements vides et les ont répartis en 3 catégories :

- Catégorie 1: les logements non mobilisables, car trop vétustes ou dégradés, imposants des frais de rénovations trop importants. Logements également concernés par une rétention forte de la part de leurs propriétaires ;
- Catégorie 2 : les logements dont la mobilisation nécessite quelques travaux, ou avec une rétention faible ;
- Catégorie 3 : les logements sur le marché et facilement mobilisables, en attente d'un acquéreur ou locataire (carence locative).

Cette première étude permet d'apprécier les caractéristiques du parc de logements vacants.

- **Un faible nombre de logements vacants en centre bourg :**

D'après le recensement réalisé par les élus, seulement 10 logements vacants sont situés en centre-bourg.

- 70% sont en ventes (soit 7) ;
- 30% sont inhabités (soit 3).

- **Une forte représentation du nombre de logements vacants sur le reste du territoire :**

L'INSEE estime en 2015, le logement vacant à 48 unités.

On peut estimer par conséquent que 38 logements vacants sont répartis sur la commune hors bourg.

Une étude menée par les élus à l'échelle de la commune, a mis en exergue un total de 28 logements vacants. Sur la commune de Les Billanges, les chiffres du logement vacant sont le reflet d'un important nombre de gîtes abandonnés, tombés en désuétude car ne bénéficiant plus d'aides pour leur maintien. L'abandon de ces bâtiments augmentant inexorablement les chiffres de la vacances.

- **Un potentiel non négligeable à remobiliser :**

Le volume de logements inactifs sur la commune de Les Billanges représente un vivier non négligeable que la démarche PLU peut permettre de valoriser, par la possibilité de faire évoluer ces biens désuets par la construction d'annexes et d'extensions.



Logement vacant en centre-bourg
Source : 6t 2018

Il est nécessaire de connaître les besoins actuels pour éviter de créer du logement vacant



Logement vacant en centre-bourg
Source : 6t 2018

1. Approche Chiffrée du territoire

1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.4 Statut d'occupation des logements

- Un tassement général des tendances dans l'accueil :

On constate pour Les Billanges une nette baisse de la dynamique des emménagements au fil du temps.

La part des locations sur le territoire est depuis plus de 20 ans relativement faible. Il y a peu de locataires sur la commune, même si sur les 4 dernières années on note une très légère hausse. Le nombre d'emménagements de propriétaires est en chute libre. Seulement 3 emménagements de propriétaires sur les 2 dernières années.

On assiste à une convergence des courbes sur les dernières années dûe à une faible augmentation des locataires et une diminution constante du nombre d'emménagements de propriétaires.

La demande de location est aujourd'hui aussi importante que celle d'accession à la propriété.

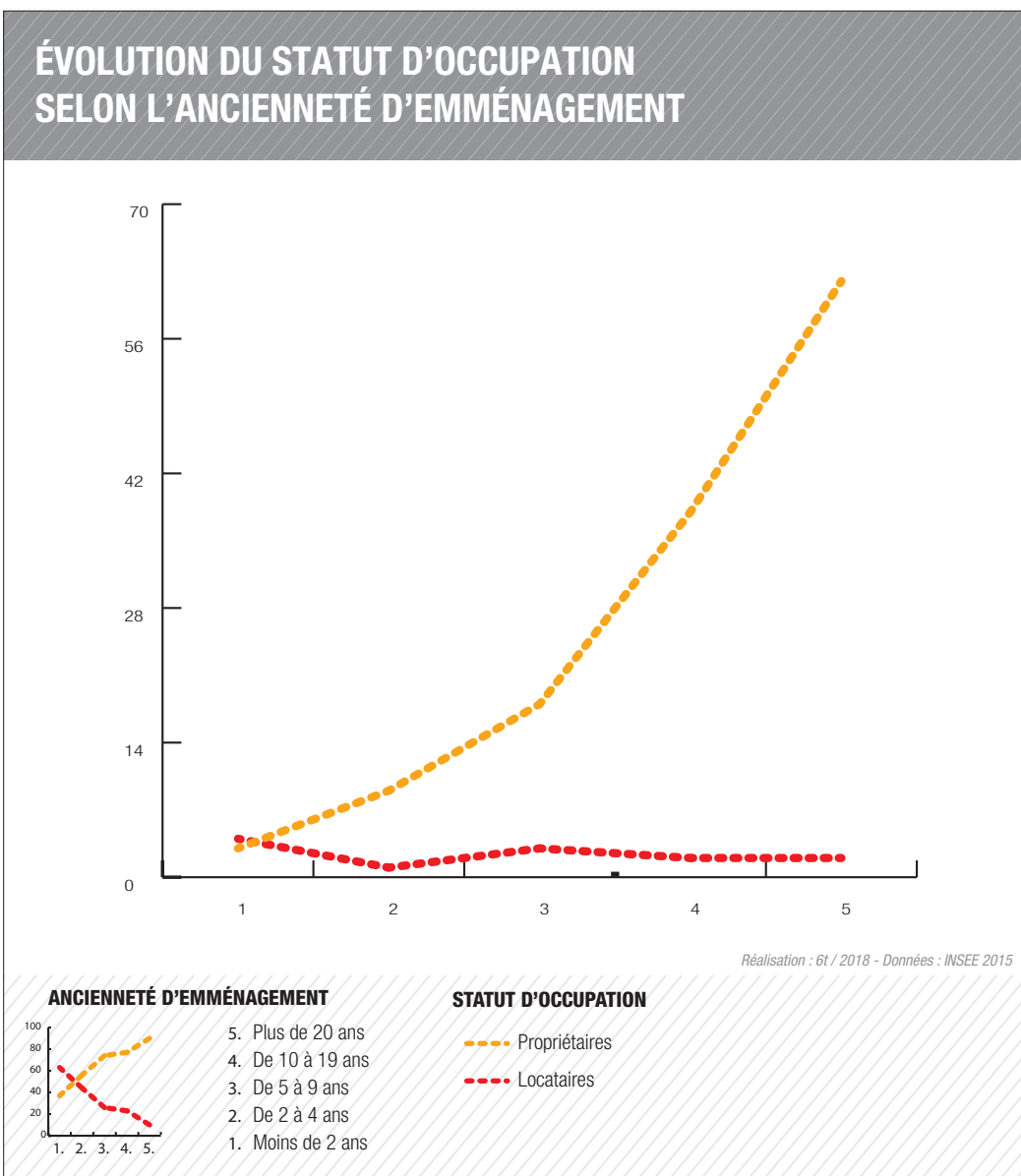
- Diverses causes sont possibles :
 - La difficulté d'accéder à la propriété, du fait du contexte économique ;
 - La difficulté d'obtenir un terrain sur le territoire (durcissement des lois, rétention foncière) ;
 - Le changement des mentalités quant au mode d'occuper son logement ;

- Un contexte du travail qui induit une plus grande mobilité (CDD, intérim, temps partiels, ...).

- Il existe plusieurs formes d'opportunités locatives :

- La reconquête du logement vacant ou indécant par la rénovation de bâtis anciens ;
- La construction de nouveaux logements sur des terrains vierges ;
- Ces logements peuvent avoir diverses vocations : l'habitat classique, adapté, social, privé ou public.

**Peu d'accueils récents.
Un volume d'emménagements locataires/propriétaires identique.**



1. Approche Chiffrée du territoire

1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.5 Typologie du parc de logements

- **Une majorité de grands logements :**

Sur l'ensemble de la période d'analyse, les emménagements dans les grands logements de 5 pièces et plus sont majoritaires.

On observe donc un maintien des logiques d'habitat correspondant au profil des communes rurales, où les grandes maisons sont privilégiées.

Pour les périodes d'analyse les plus récentes on observe le maintien de la demande de grands logements 4 pièces et 5 pièces et plus.

- **Une faible part de petits logements :**

Le faible nombre d'emménagements dans des petites résidences (1 et 2 pièces) s'explique par la faiblesse de ces dernières dans le parc de logement total.

Il est à noter que les petits logements sont représentés, en totalité, par des maisons.

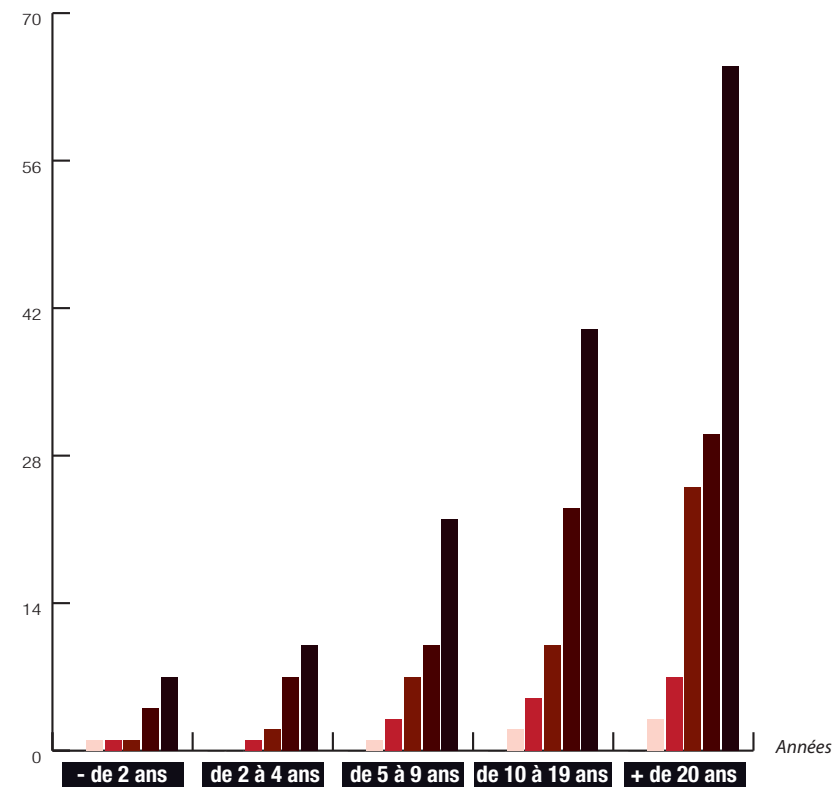
La question du devenir des maisons de 2 pièces sera un enjeu majeur du territoire. Trop éloignés des besoins et envies des futurs habitants, ces logements, une fois libres, vont alimenter le parc des logements vacants.

Imaginer des actions pour leur remobilisation sera donc primordial. Leurs évolutions seront également nécessaires (annexes et extensions) afin de répondre aux besoins.

Un bâti existant qui doit nécessairement évoluer : annexes, extensions, déconstructions.

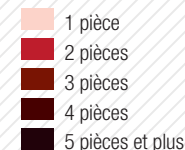
ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE LES BILLANGES

Logements



TAILLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA DATE D'EMMÉNAGEMENT

XX ans Date d'emménagement



Réalisation : 6t / 2018 - Données : INSEE 2014

1. Approche Chiffrée du territoire

1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.6 Dynamique de constructions

- Les constructions neuves :

Entre 1999 et 2016, 5 permis de construire ont été déposés pour la construction d'un logement neuf.

- La rénovation du parc ancien vacant :

Entre 1999 et 2016 aucun permis n'est déposé pour la réhabilitation d'un logement non habitable.

- L'adaptation du parc :

Entre 1999 et 2016, 22 permis visent à adapter et faire évoluer les logements. Annexes et extensions représentent les principales demandes d'urbanisme sur la commune.

- La corrélation avec l'évolution de population :

Depuis 1999 l'évolution de population est très faible. Le turn over et l'adaptation du parc de logements suffisent à atteindre le point mort.

Une dynamique de constructions axée sur l'évolution du bâti existant.



1. Approche Chiffrée du territoire

1.2 LOGEMENT ET HABITAT

1.2.7 Prix de l'immobilier

• Les prix de l'immobilier :

Le prix des biens immobiliers en vente sur la commune de Les Billanges se situent autour de 825€ le m². Ce prix est moyen, il se retrouve encadré par les communes plus à l'Ouest (proche d'Ambazac et l'A20) où les prix dépassent en moyenne les 1 000€ le m² et les communes plus au Nord ou les prix sont d'en moyenne 750€ le m².

Ces prix dépendent directement :

- De l'offre proposée sur la commune. La rareté des offres pourra avoir comme effet de monter les prix ;
- Des facteurs de localisation que proposent le territoire (services, équipements, cadre de vie, desserte routière...);
- De la qualité des biens sur le marché (type, architecture, terrain attendant...);
- ...

Ces différences de prix peuvent engendrer des situations de concurrence entre les communes.

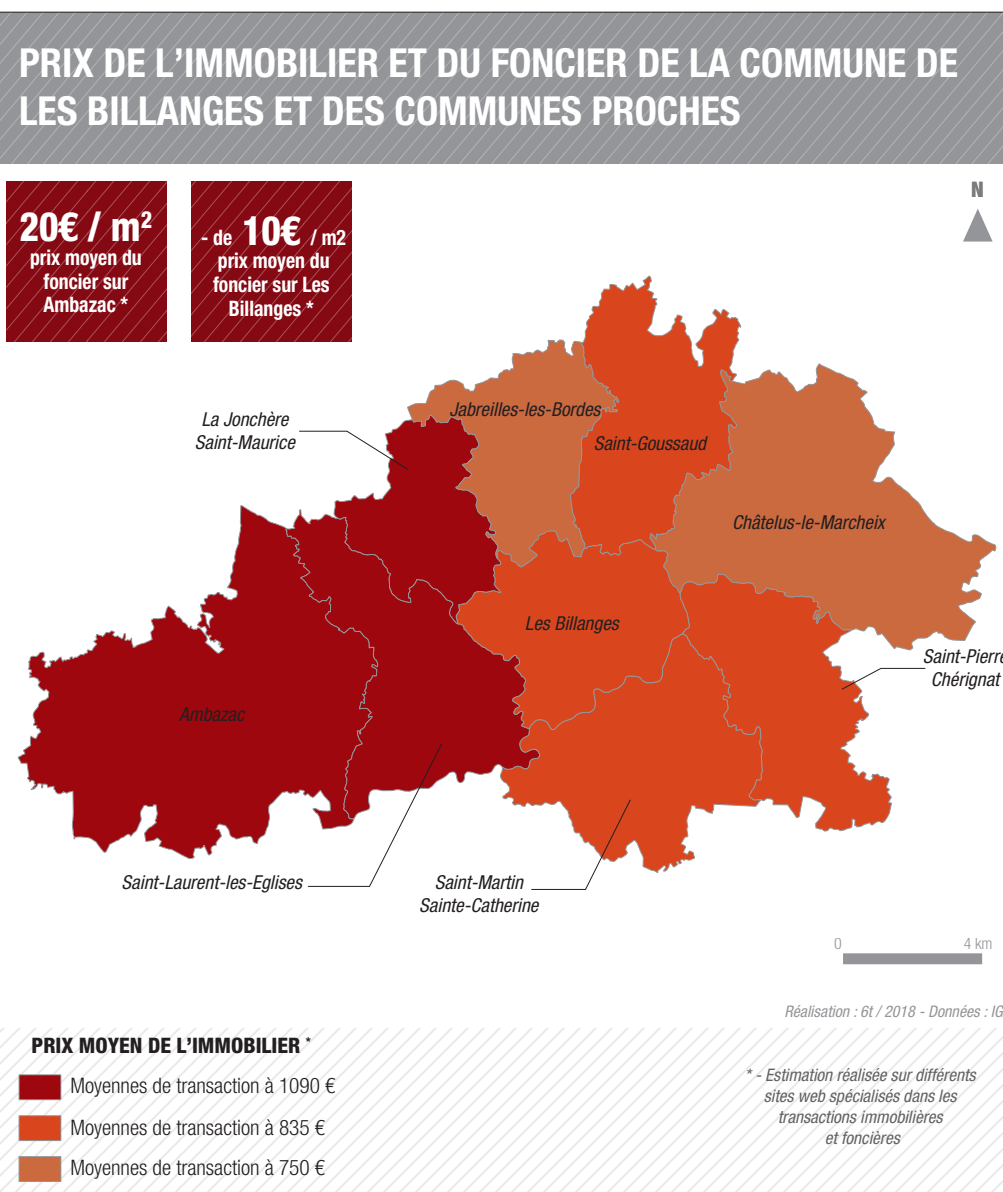
• Les prix du foncier :

Ces estimations de prix de foncier sont basées sur les transactions et les an-

nonces. Beaucoup de commune n'ayant pas de document d'urbanisme, il est compliqué d'évaluer la constructibilité réelle de ces biens.

Pour autant, on trouve des prix sur les communes de l'Ouest à 20€ le m² et sur le reste du territoire, dont Les Billanges, les prix seraient de 10€ et moins par m² de foncier.

Des prix immobiliers et fonciers attractifs. Des facteurs de localisation peu nombreux.



1. Approche Chiffrée du territoire

1.3 ÉCONOMIE ET EMPLOIS

1.3.1 L'armature territoriale de l'emploi

L'analyse des caractéristiques de l'emploi permet :

- De caractériser la répartition de l'emploi en fonction des secteurs d'activités ;
 - D'appréhender les mutations profondes de la structuration de l'emploi dans la population ;
 - De qualifier et mesurer l'emploi et le chômage sur le territoire.
- **Une population active en augmentation :**

Entre 2010 et 2015, la population active a augmenté de 8,2%. Cette augmentation représente, en volume, neuf personnes supplémentaires en âge de travailler, soit près de 2 actifs par an.

L'augmentation relative de cette population active est essentiellement représentée par des actifs occupés, passant de 63,7% en 2010 à 70,1% en 2015.

Sur cette même période, on notera que la part des chômeurs a diminué, passant de 6,7% à 6,1%.

Ces actifs occupés correspondent à des personnes qui viennent vivre sur la commune de Les Billanges pour sa proximité

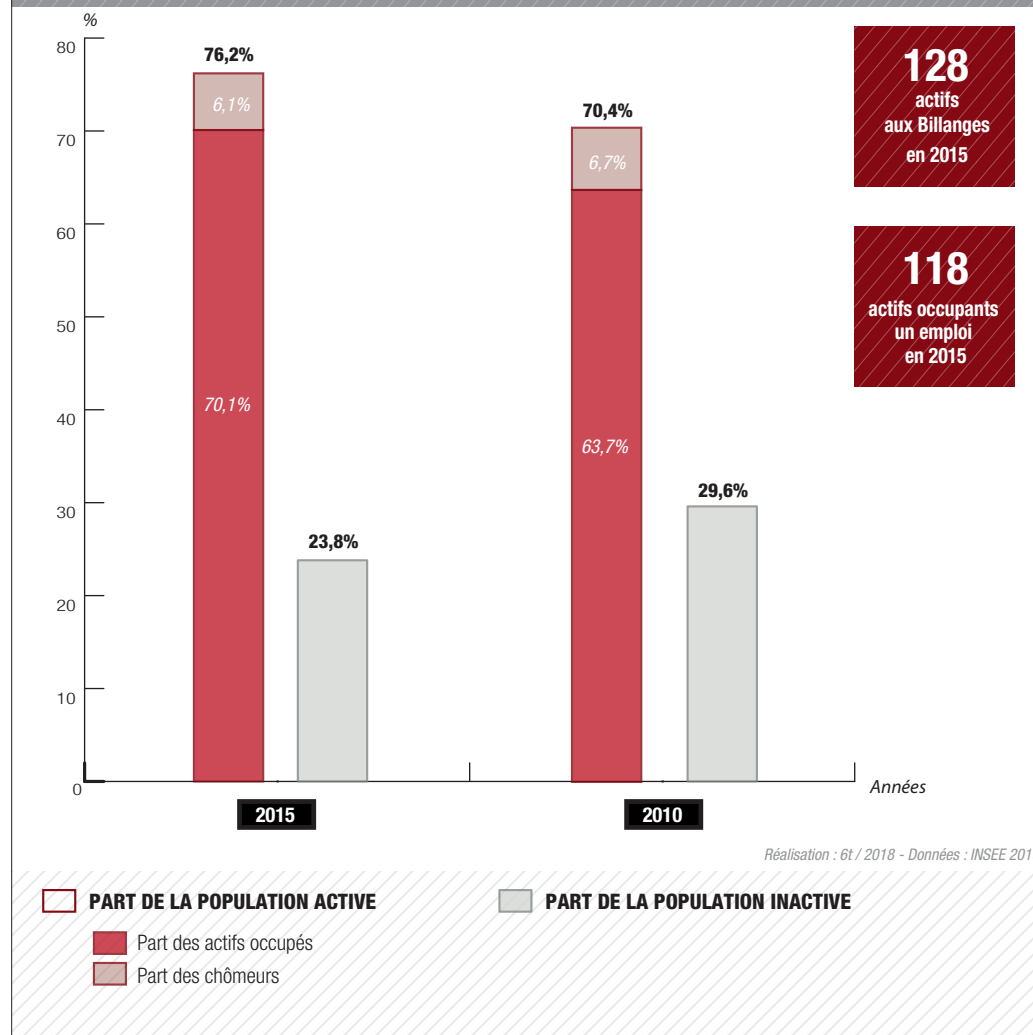
avec les pôles d'emplois représentés par les communes d'Ambazac et de Limoges. Ce développement est un indicateur de phénomène de micro périurbanisation.

- **Un territoire stable :**

Dans le contexte actuel (économie instable, chômage en hausse, etc...) la commune de Les Billanges ne fait pas exception. Cependant, elle reste à l'équilibre en voyant sa population active occupée augmenter entre 2010 et 2015.

Une population active qui se développe essentiellement par les actifs occupés.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ENTRE 2010 ET 2015 SUR LA COMMUNE DE LES BILLANGES



1. Approche Chiffrée du territoire

1.3 ÉCONOMIE ET EMPLOIS

1.3.1 L'armature territoriale de l'emploi

Analyser le chômage permet :

- D'appréhender les mutations profondes de la structuration de l'emploi dans la population ;
- De qualifier et mesurer le chômage sur le territoire.
- **Un territoire intercommunal contrasté face au chômage :**

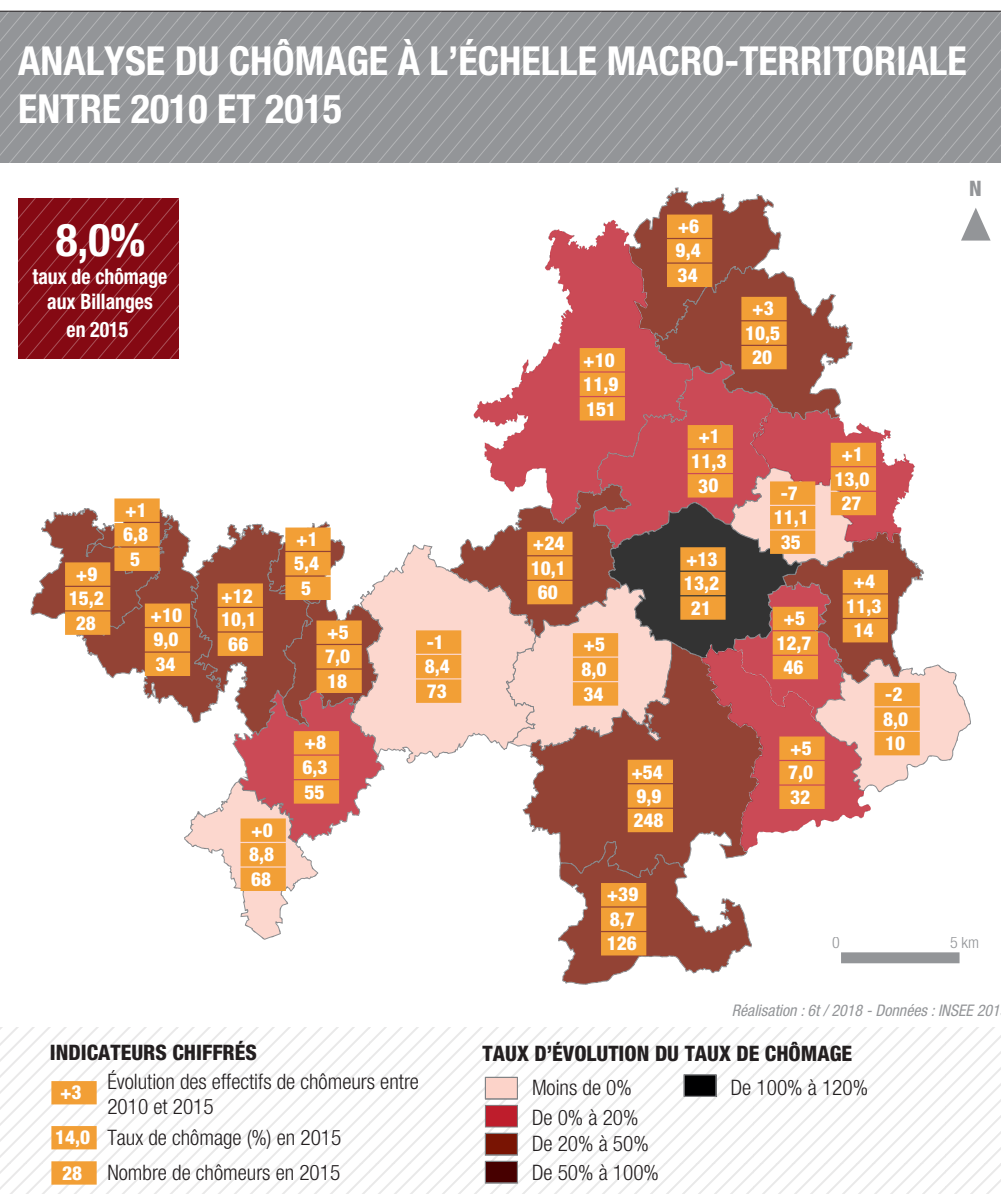
La majorité des communes du territoire dispose de taux d'évolution du chômage relativement élevés entre 2010 et 2015. Elles répondent aux tendances nationales en matière d'emploi et traduisent des difficultés économiques. Toutefois, les chiffres ne s'appréhendent pas tous de la même manière sur le territoire. Le centre et l'Ouest sont les plus touchés par le chômage avec des taux d'évolution variant de +2 à +116%. Toutefois, cette évolution est à mettre en corrélation avec le rapport évolution des effectifs / poids de population. Par exemple, sur la commune du Buis, le taux d'évolution du taux de chômage est relativement marqué (+25,6%) malgré une évolution des effectifs de chômeurs faible (+1). Ces chiffres s'expliquent alors par le faible poids de population de la commune. Cette configuration s'applique, à l'inverse, pour les communes d'Ambazac ou Bessines-sur-Gartempe. Leurs fortes évolutions du taux de chô-

mage sont dues à une forte évolution des effectifs de chômeurs, en lien avec un poids de population plus conséquent. Seules cinq communes enregistrent des taux d'évolution inférieurs à 0% (Les Billanges, Nieul, Compreignac, Saint-Sylvestre et Saint-Sulpice-Laurière).

- **Les Billanges, faiblement touchée par le chômage :**

Le nombre de chômeurs entre 2010 et 2015 est passé de 12 à 15. Cette diminution se traduit par un taux de chômage de 8,0% en 2015. Ce taux reste faible au regard de celui du département à la même période (13,1%). Le taux de chômage, peu élevé sur la commune confirme le phénomène de micro périurbanisation et la présence d'actifs occupés.

Une commune peu concernée par le chômage.



1. Approche Chiffrée du territoire

1.3 ÉCONOMIE ET EMPLOIS

1.3.1 L'armature territoriale de l'emploi

Les niveaux de formation sont un reflet de la catégorie sociale des habitants de la commune.

- **Un niveau de formation en augmentation :**

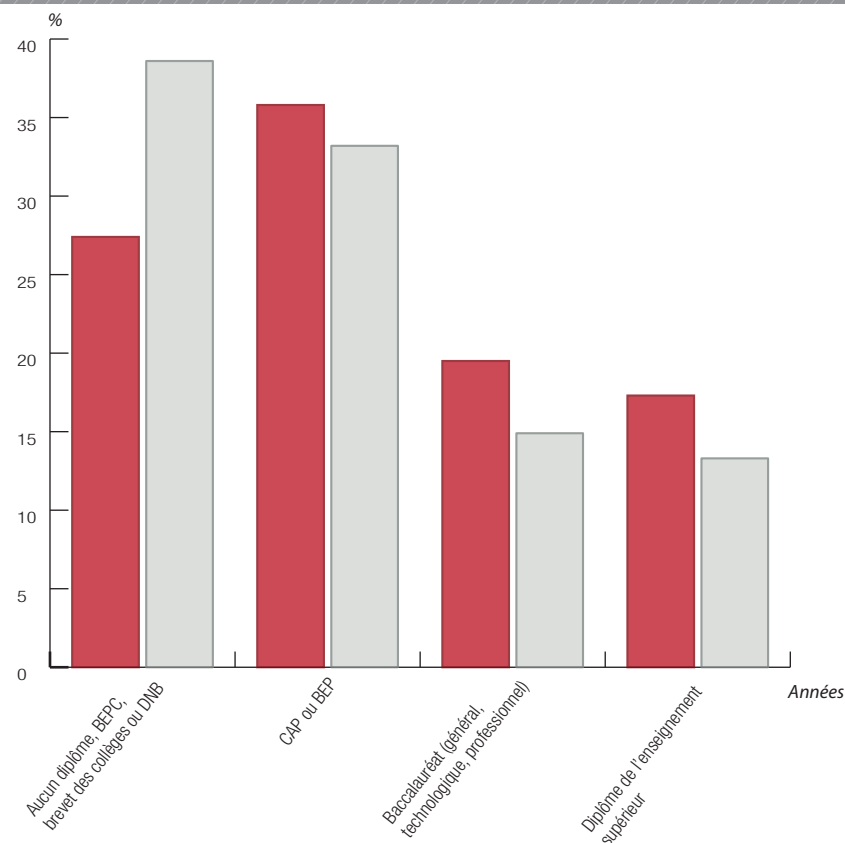
Sur la période 2010-2015, on constate que l'ensemble des diplômés égaux ou supérieurs au Baccalauréat sont en augmentation. À l'inverse, les personnes sans qualification sont en recul, passant de 38,6% à 27,4% sur cette même période, soit une diminution de -29%.

Les habitants de Les Billanges sont de plus en plus diplômés. Les chiffres l'attestent, le nombre de diplômés du Baccalauréat est en augmentation de +30,9% par rapport à 2010.

En terme de volume, les niveaux de formations CAP ou BEP représentent la majeure partie de la qualification des habitants de Les Billanges.

Les habitants de Les Billanges sont de plus en plus diplômés.

ÉVOLUTION DU NIVEAU DE FORMATION ENTRE 2010 ET 2015 SUR LA COMMUNE DE LES BILLANGES



Réalisation : 6t / 2018 - Données : INSEE 2015

ANNÉES



1. Approche Chiffrée du territoire

1.3 ÉCONOMIE ET EMPLOIS

1.3.1 L'armature territoriale de l'emploi

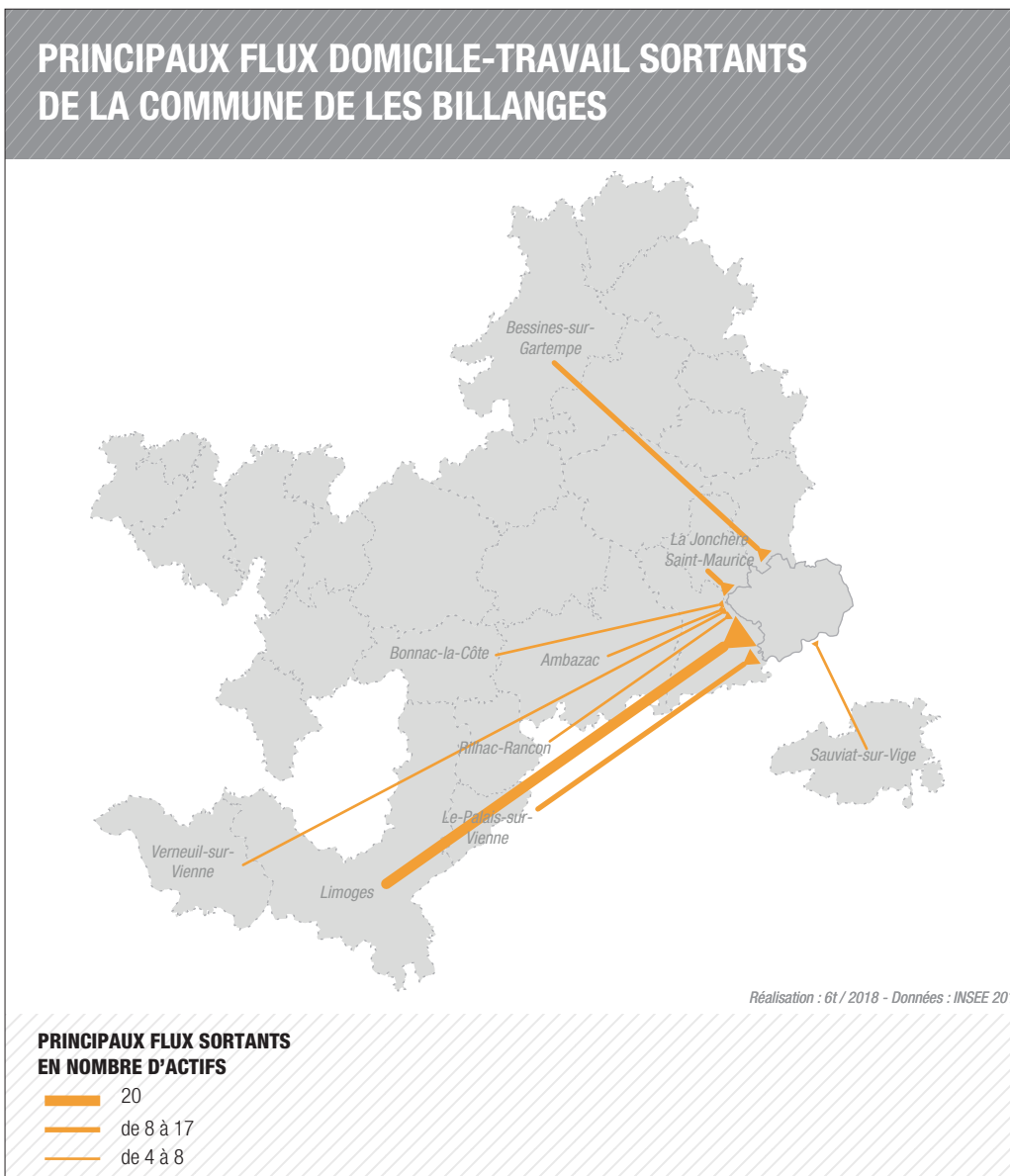
Travailler sur les flux pendulaires (domicile-travail) va permettre :

- D'identifier les territoires polarisants revêtant une attractivité professionnelle ;
 - D'identifier les territoires polarisés.
- Une commune plus polarisée que polarisante :

L'agglomération de Limoges et sa première couronne polarise l'essentiel des actifs occupés sortants, résidents sur la commune de Les Billanges (environ 40 actifs).

En 2015, 23 personnes vivent et travaillent sur la commune soit 18,8% de la population active. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2010. Ce sont 2 actifs occupés en moins qui résident et travaillent sur la commune. À l'inverse, ce sont 8 actifs occupés de plus qu'en 2010 qui résident sur Les Billanges et travaillent dans une commune autre. Le lieu de travail reste donc très majoritairement localisé à l'extérieur du territoire (81,2%).

Une commune polarisée par le bassin de vie et d'emplois de Limoges.



1. Approche Chiffrée du territoire

1.3 ÉCONOMIE ET EMPLOIS

1.3.2 L'armature territoriale de l'économie

La concentration économique est représentée par la capacité d'une zone à concentrer de l'emploi. L'indicateur de concentration d'emploi est un chiffre qui permet de mesurer l'attractivité ou la dépendance d'un territoire. Il représente le nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi et résidant dans la zone.

Analyser cet indicateur permet :

- D'évaluer le poids économique d'un territoire ;
- De déterminer les bassins d'emplois et leurs différents profils ;
- D'identifier les interconnexions entre ces derniers et le territoire étudié.

• Deux pôles d'emplois moteurs :

Les communes de Bessines-sur-Gartempe et de Nantiat sont les pièces centrales de l'armature territoriale liées à l'emploi sur la CdC Élan. Ces territoires ont, à eux seuls, un indice de concentration d'emplois de 123. Ils constituent les deux plus gros pourvoyeurs d'emplois sur le territoire intercommunal.

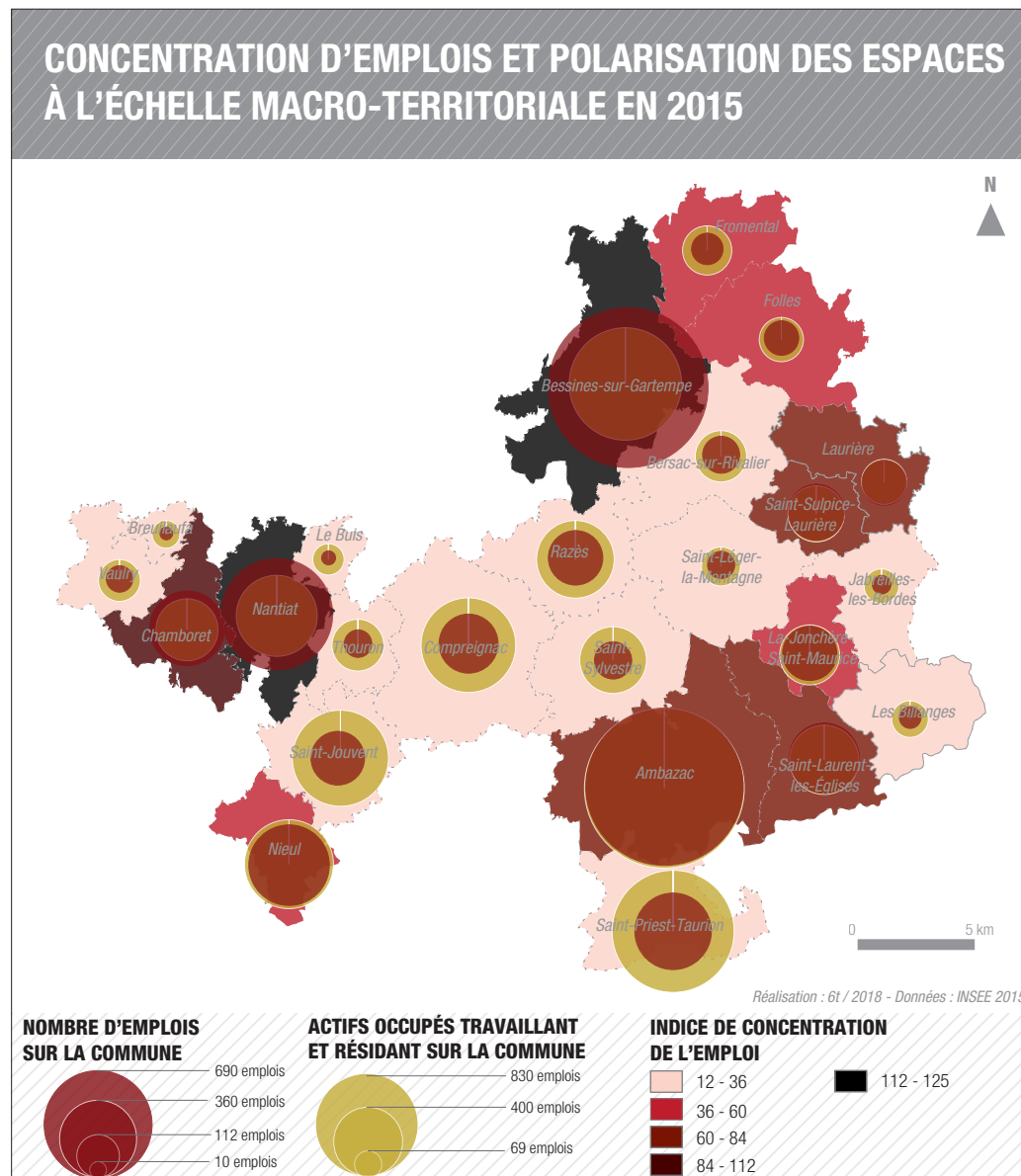
• Les Billanges, un micro-pôle plus polarisé que polarisant :

La commune de Les Billanges fait partie de la catégorie des communes dites polarisées. Elle ne concentre que peu d'emplois sur place (26 en 2015). C'est 6 emplois en moins qu'en 2010, soit une diminution de 18,7% en cinq ans.

Son indice de concentration d'emploi, en 2015, est de 21,3, c'est moins qu'en 2010 où il était de 27,9. Le territoire est donc attiré par des pôles plus attractifs et pourvoyeurs d'emplois tels que Ambazac, La-Jonchère-Saint-Maurice, Bessines-sur-Gartempe et plus largement Limoges et sa première couronne.

Une polarisation, reflet d'un faible indicateur de concentration d'emplois (1 emploi pour 5 actifs).

CONCENTRATION D'EMPLOIS ET POLARISATION DES ESPACES À L'ÉCHELLE MACRO-TERRITORIALE EN 2015



1. Approche Chiffrée du territoire

1.3 ÉCONOMIE ET EMPLOIS

1.3.2 L'armature territoriale de l'économie

Analyser le nombre d'établissements présents sur le territoire, ainsi que la répartition de ces derniers par secteur d'activité permet de :

- Localiser les territoires qui concentrent le plus d'entreprises ;
- Identifier l'attractivité économique de certains territoires.
- **Ambazac, locomotive du territoire en terme de volumes et de structuration de l'armature économique :**

Avec 348 établissements actifs, cette donnée confirme son rôle de principal pôle économique du territoire avec une tertiarisation de l'économie. En 2015, 222 de ses établissements appartiennent à la sphère présentielle, soit 63,8% des établissements totaux. Ces 222 établissements comptent 753 postes salariés, soit 75,8% des effectifs totaux de salariés.

- **Bessines, pôle d'équilibre :**

La commune propose 262 établissements dont 163 appartiennent à la sphère présentielle, soit 62,2% des établissements totaux.

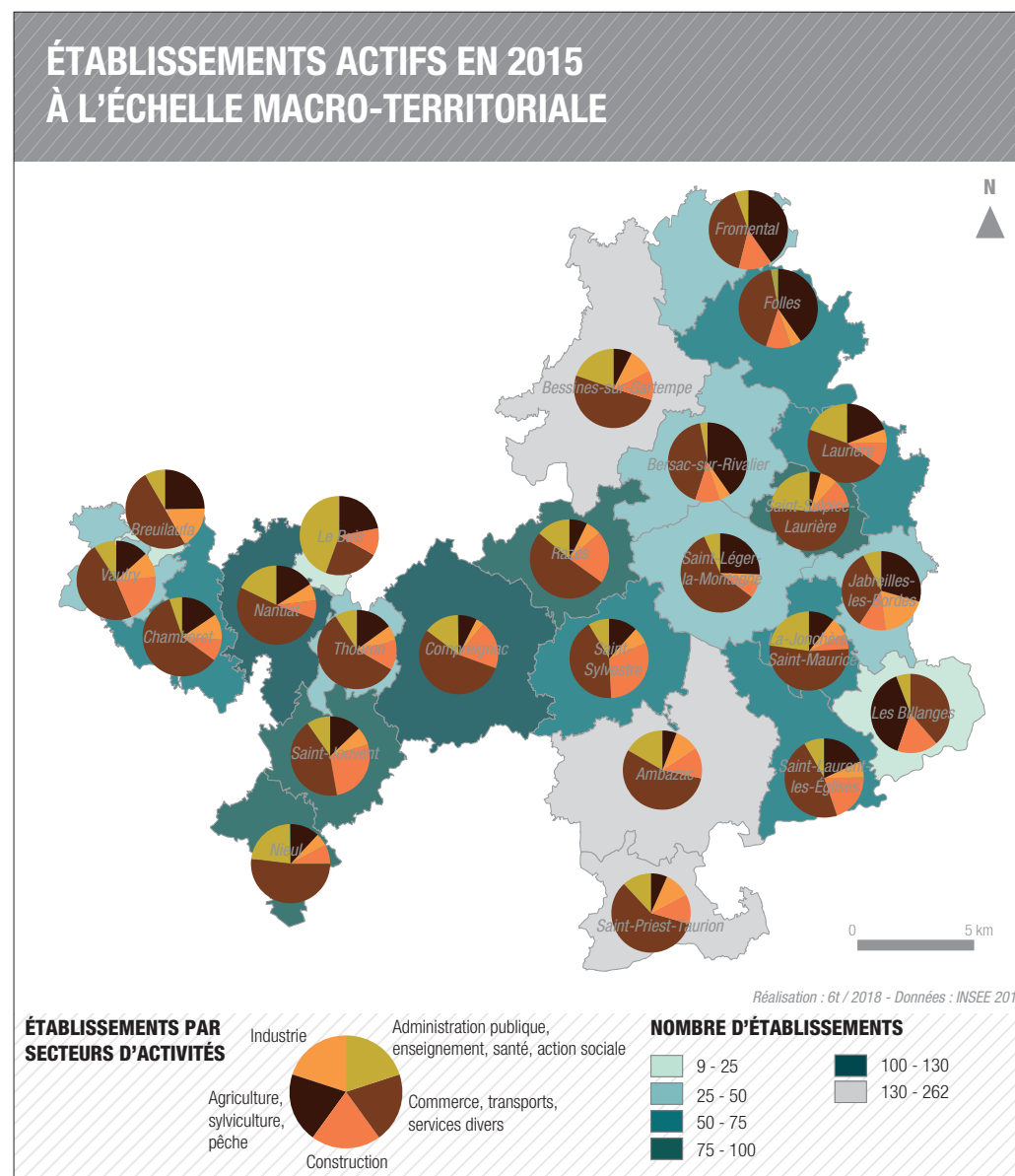
- **Une prédominance des commerces et des services :**

Plus de 50% des établissements actifs du territoire intercommunal sont représentés par des activités liées aux commerces et aux services divers. En 2015, ce sont 1 013 établissements répartis sur l'ensemble de la CdC Élan. S'en suit le secteur d'activité de l'administration publique qui représente 14,8% de l'armature économique du territoire. En 2015, elle concerne 291 établissements. Les secteurs de l'agriculture et de la construction représentent respectivement 12,6% et 7,7%.

- **Le secteur de l'industrie :**

C'est le secteur le plus faiblement représenté en terme d'établissements et d'emplois en 2015.

Un secteur d'activité agricole générateur d'emplois sur les Billanges.



2. Tourisme et agriculture

2.1 TOURISME ET LOISIRS..... p. 134

2.1.1 L'offre touristique.....p. 135

2.1.2 Les hébergements touristiques.....p. 138

2.1.3 La gestion du tourisme.....p. 139

2.2 AGRICULTURE p. 141

2.2.1 Données de cadrage de l'agriculturep. 142

2.2.2 Les productions agricoles et le potentiel des terresp. 146

2.2.3 La diversification de l'activité agricolep. 149

2.2.4 La prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanismep. 151

2. Tourisme et agriculture

2.1 TOURISME ET LOISIRS

Quelques définitions

- **Le camping**

Le camping rassemble les aires naturelles de camping, les campings à la ferme et les aires de services ou bornes de camping-cars.

- **Hôtellerie**

L'hôtellerie se décompose en hôtels classés et non-classés, depuis l'arrêté du 14 février 1986, répartis en 6 catégories de 0 étoile à 4 étoiles luxe (4*L).

- **Villages vacances**

Un village de vacances est un ensemble d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels. Un village de vacances peut être composé de natures d'hébergement variées : appartement, gîte, chambre, emplacement (type camping).

- **Gîtes ruraux et meublés de tourisme**

Il y a plusieurs catégories en ce qui concerne les gîtes ruraux et les meublés de tourisme. Il y a les gîtes classés tourisme dont les labellisés Gîtes de France, les labellisés Clévacances, les accueils paysans ou encore les hameaux de gîtes labellisés Gîtes de France et les classés tourisme mais non-labellisés.

- **Résidence de tourisme**

La résidence de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offerts en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Une résidence de tourisme peut être composée de natures d'hébergement variées : appartement, chambre, mobile home (type camping).

- **Chambres d'hôtes**

Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant, prévues pour accueillir des touristes à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées avec le petit déjeuner et pouvant être assorties de prestations.

- **Le tourisme architectural**

La Haute-Vienne développe un tourisme architectural principalement dans sa grande partie du Sud-Ouest. On retrouve des édifices ayant un intérêt architectural fort, pour la plupart des châteaux mais également quelques tours et maisons.

- **Le tourisme religieux**

Dans le département de la Haute-Vienne, on observe un nombre conséquent d'édifices religieux. On note de nombreuses collégiales et églises, certaines fortifiées et d'autres avec des intérêts architecturaux plus ou moins forts. Les églises fortifiées sont des édifices pourvus d'éléments défensifs actifs.

- **Le tourisme vert**

La Haute-Vienne s'est énormément axée sur le développement du tourisme « vert » avec un important domaine forestier, un paysage de vallées particuliers et de nombreux cours d'eau propices aux activités nautiques. Le département est soumis à plusieurs institutions ou outils de protection et de valorisation de ces espaces naturels (PNR, Réserves Naturelles Nationales, Naturelle Régionale, Sites Classés, Sites Inscrits, Arrêtés de Protection de Biotope et Zones Natura 2000...).

- **Le tourisme culturel**

Le département de la Haute-Vienne propose de nombreux événements tout au long de l'année dans de nombreuses communes. On dénombre une soixantaine d'événements par an. Ces événements sont de différentes natures : sportifs, religieux, artistiques, musicaux, ou gastronomiques. Ils permettent souvent de redynamiser de petites communes et de valoriser localement certains produits ou savoir-faire locaux.

2. Tourisme et agriculture

2.1 TOURISME ET LOISIRS

2.1.1 L'offre touristique

- Travailler sur l'offre touristique du territoire :

L'analyse de la répartition de l'offre touristique va permettre :

- De déterminer les dynamiques du territoire parmi les communes qui l'entourent ;
- D'évaluer le potentiel touristique de la commune par rapport aux territoires environnants.

- 4 pôles touristiques sont identifiés à environ 30 mn de route de Les Billanges :

- Le pôle structurant d'Ambazac regroupe un tourisme éclectique tourné vers l'architecture, les loisirs et la culture ;
- Un espace de nature situé sur les Monts d'Ambazac qui s'oriente vers un tourisme vert avec des sites remarquables comme la réserve naturelle de la tourbière des Dauges ;
- Le pôle loisirs et patrimoine architectural avec la proximité de la Creuse et de villages remarquables ;
- Bourgneuf dont l'attractivité repose sur sa cité médiévale.

- Sur la commune et ses environs, les sites touristiques sont principalement tournés vers les richesses naturelles et patrimoniales :

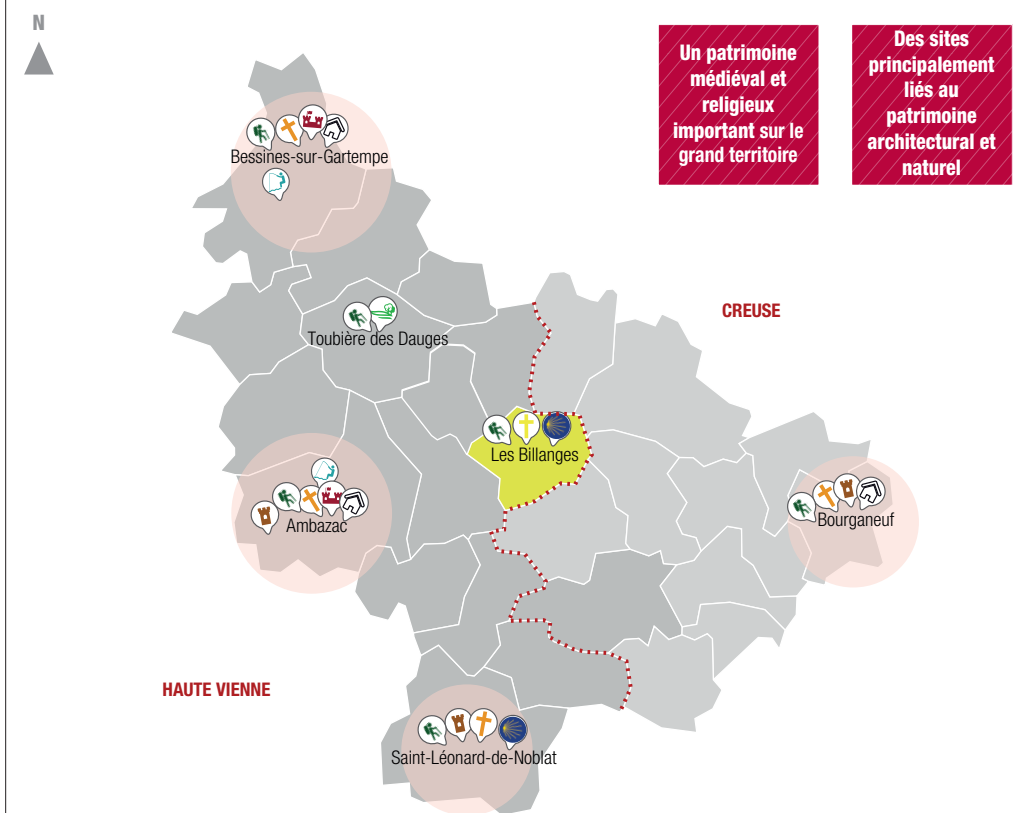
Plusieurs sites touristiques sont présents à proximité de Les Billanges (voir carte ci-contre). On identifie une part importante liée au patrimoine architectural tels que les édifices religieux, les châteaux et autres édifices remarquables, notamment sur Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Saint-Léonard-de-Noblat et Bourgneuf.

Les sites et espaces naturels remarquables sont principalement identifiés dans les Monts d'Ambazac.

- La pratique de la pêche est également un loisir présent sur le territoire. Cette activité est organisée soit en rivière (notamment le Taurion) soit sur les plans d'eau aménagés.

Un tourisme essentiellement basé sur les richesses patrimoniales et naturelles.

PÔLES TOURISTIQUES À L'ÉCHELLE MACRO-TERRITORIALE



Un patrimoine médiéval et religieux important sur le grand territoire

Des sites principalement liés au patrimoine architectural et naturel

Réalisation : 6t / 2018 - Données : Tourisme Haute-Vienne / Tourisme Creuse

SITES TOURISTIQUES

- | | | |
|---------------------------------|--|---|
| Châteaux | Autres édifices remarquables | Sentiers de randonnées |
| Édifices religieux remarquables | Étangs, activité de pêche | Étapes du chemin de St-Jacques-de-Compostelle |
| Édifices religieux fortifiés | Sites et espaces naturels remarquables | Pôles touristiques identifiés |
| Musées | | |

2. Tourisme et agriculture

2.1 TOURISME ET LOISIRS

2.1.1 L'offre touristique

- Les sites patrimoniaux identitaires de Les Billanges et du territoire environnant :

On recense sur Les Billanges :

- L'église de la nativité de Saint-Jean-Baptiste aux Billanges : Cette église est une construction romane datée du XVII^e-XVIII^e siècle et considérée comme une des plus originales de la Haute Vienne ;
- Des vestiges gallo-romains à Virareix et Maisonnieux ;
- Le château des Égaux.

On recense sur le territoire environnant :

- Ambazac : La ville regroupe un patrimoine varié avec le domaine de Montméry et son château du XIX^e siècle, le dolmen néolithique de la Leue ou encore ses édifices religieux portant fréquemment la marque de l'Ordre de Grandmont ;
- La cité médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat : Située sur la route du chemin de Saint-Jacques de Com-

postelle, la ville a préservé un riche patrimoine architectural, comme des maisons typiques et une collégiale romane des XI^e et XII^e siècles ;

- Bessines-sur-Gartempe : On y retrouve un patrimoine bâti riche, avec notamment le château de Périchon de style renaissance ou encore de nombreux éléments architecturaux typiques ;
- La tourbière des Dauges : La réserve naturelle située sur la commune de Saint-Léger-la-Montagne s'étire sur 200 ha et abrite de nombreux milieux naturels d'intérêt patrimonial ;
- La cité médiévale de Bourgueuf : Située dans la Creuse, elle regroupe un ensemble médiéval classé aux Monuments Historiques ;
- L'arboretum de La Jonchère-Saint-Maurice : Situé tout proche de la commune de Les Billanges, dans un cadre paysager et de promenade, il s'étend sur 70 ha et peut être visité en toutes saisons. Il joue un rôle important grâce aux nombreuses espèces exotiques qu'il possède.



2. Tourisme et agriculture

2.1 TOURISME ET LOISIRS

2.1.1 L'offre touristique

- Une offre importante sur le grand territoire en terme d'itinéraires doux :

On compte de nombreux sentiers de petites randonnées sur le territoire, variés en termes de temps et d'accessibilités :

- Le sentier de randonnée de la Mûre, sur Les Billanges (21,9km) : accès pédestre, équestre et VTT ;
- La boucle des Trois clochers sur Saint-Léger-la-Montagne ;
- Le circuit de la Pierre Millier sur Saint-Léger-la-Montagne, (22,2km) : accès pédestre, équestre et VTT ;
- La boucle de Bourdelas et Jonas, sur Ambazac (8,1km) : accès pédestre, équestre et VTT ;
- Le Chemin des Moines de Grandmont, passant par Saint-Sylvestre, le village de Grandmont puis par la commune de La Jonchère-Saint-Maurice (19,5km) : accès pédestre, équestre et VTT ;
- Le circuit pédestre 22 «Les Gorges du Taurion», sur Châtelus-le-Marcheix (15km) ;
- Le Circuit pédestre 21 «Les Voies Antiques», sur Châtelus-le-Marcheix et passant par Saint-Goussaud et Jabreilles-les-Bordes (15,5km).

Des chemins de randonnées plus im-

portantes et de grandes randonnées sont aussi présents sur le territoire :

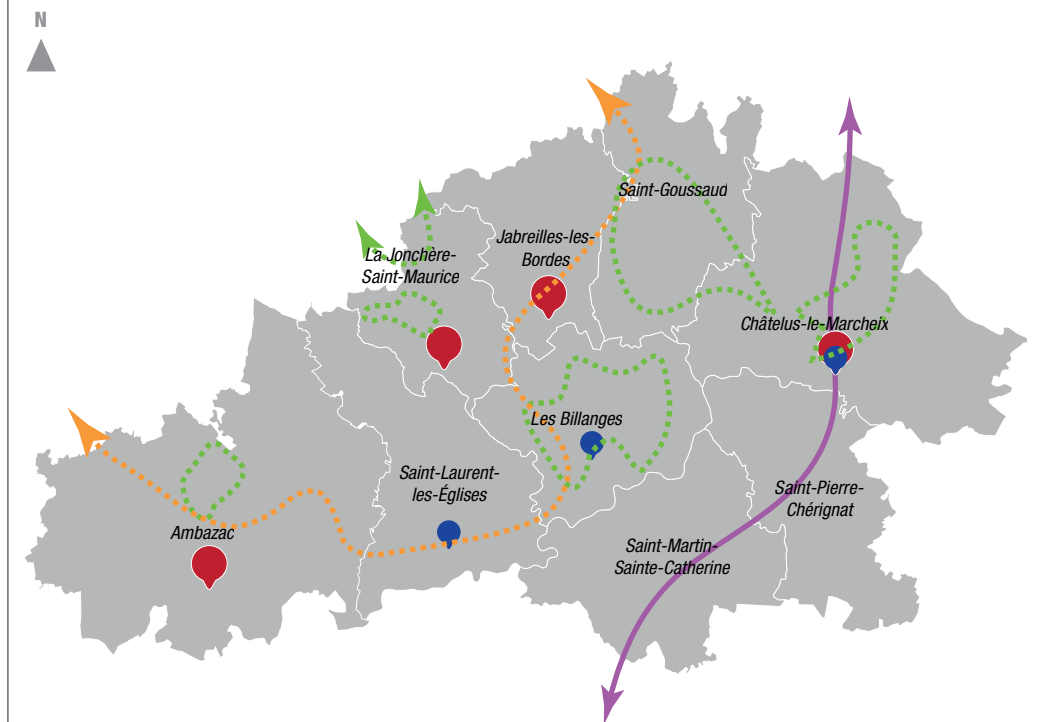
- Le chemin de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, serpentant de Les Billanges à Saint-Léonard-de-Noblat ;
- Le tour des Monts d'Ambazac, boucle pédestre passant par Les Billanges.

- Une offre importante sur le grand territoire en terme de circuits VTT :

Plusieurs circuits et bases d'accueil de VTT sont présents sur le territoire des Monts d'Ambazac et Val du Taurion :

- Un espace VTT-FFC de 405 km, avec 19 circuits situés sur Ambazac (base d'accueil), Jabreilles-les-Bordes (base d'accueil), La Jonchère-Saint-Maurice, Les Billanges, Saint-Laurent-les-Églises, Saint-Priest-Taurion et Saint-Sylvestre ;
- Le circuit des Eaux vives, à cheval sur Les Billanges et Saint-Laurent-les-Églises est notamment praticable pour les VTT.
- Un site d'entraînement Mountain Bike Park sur La-Jonchère-Saint-Maurice ;
- La base de VTT de la Rousille à Châtelus-le-Marcheix ;
- La vélo-route de l'Ouest de la Creuse, passant par Châtelus-le-Marcheix, Saint-Martin-Sainte-Catherine et Saint-Pierre-Chérignat.

ILLUSTRATION DES CIRCUITS DE RANDONNÉES ET ESPACE VTT SUR LA COMMUNE DE LES BILLANGES ET LIMITOPHES



Réalisation : 6t / 2018 - Données : Internet, Tourisme Monts du Limousin / Tourisme Creuse

CIRCUITS DE RANDONNÉES

- Petits chemins de randonnées
- Randonnées des Monts d'Ambazac
- Vélo-Route de l'Ouest de la Creuse

POINTS D'INTÉRÊT

- Communes concernées par le passage du chemin de Saint-Jacques de Compostelle
- Espaces d'accueil, bases VTT et sites d'entraînement

2. Tourisme et agriculture

2.1 TOURISME ET LOISIRS

2.1.2 Les hébergements touristiques

- Le territoire de la commune de Les Billanges reste dans l'ensemble peu attractif en terme d'hébergements touristiques, par rapport à l'ensemble du territoire de la communautés de communes.
- Une offre en hébergement limitée mais relativement diversifiée dans le bourg :

L'offre en hébergements touristiques est regroupée sur le bourg, proposant une offre relativement diversifiée avec seulement deux établissements :

- La ferme de la Besse peut héberger jusqu'à 17 personnes, avec ses chambres d'hôtes et un gîte. Elle fait également accueil pour les pèlerins du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et les motards grâce à un dortoir d'une capacité de 5 à 7 lits. Un terrain dédié au camping, sans emplacements spécifiques, est également mis à disposition aussi bien pour les tentes que pour les camping-cars.
- «Chez Françoise» accueille uniquement les pèlerins, avec une capacité d'hébergement de 11 places.
- Un hébergement en château ciblé sur la communauté anglo-saxonne :

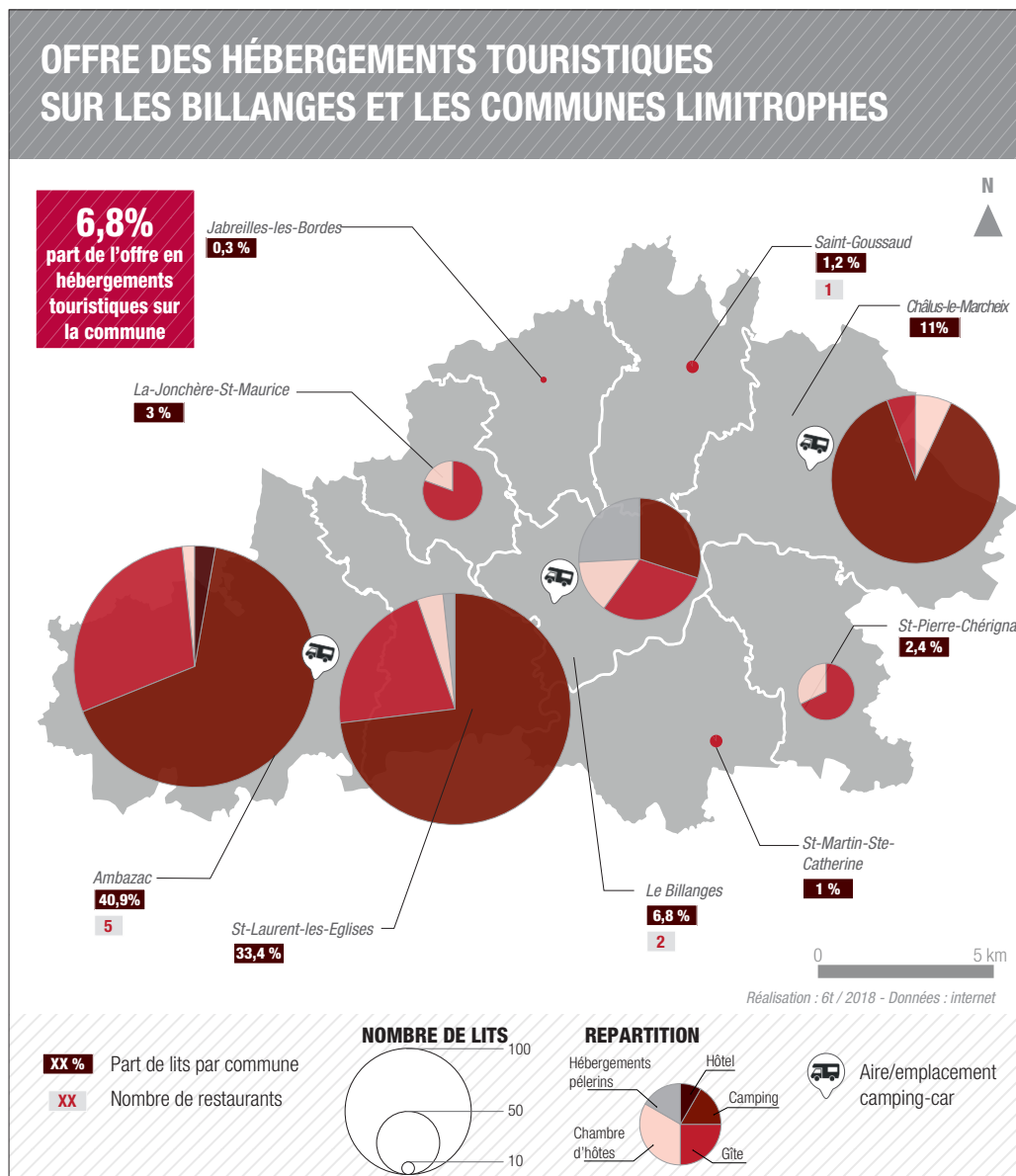
Situé au Nord-Ouest du territoire, proche du hameau de Trézin, le château des Égaux, avec une capacité d'accueil de 14 personnes, cible une clientèle anglo-saxonne. En effet, il est référencé sur un unique site d'hébergement anglophone, ne laissant presque aucune visibilité pour d'autres communautés touristiques.

- Une restauration regroupée sur le bourg et peu diversifiée :

Deux établissements se partagent l'activité de restauration sur la commune :

- Le relais des Billanges, est un café restaurant traditionnel proposant spécialités françaises et sénégalaises ;
- La ferme de la Besse fait également office d'auberge et offre une salle de restauration où la cuisine de pure tradition limousine est à l'honneur.

Une offre en hébergements touristiques et de restauration limitée et localisée sur le bourg.



2. Tourisme et agriculture

2.1 TOURISME ET LOISIRS

2.1.3 La gestion du tourisme

- Une offre complète et répartie uniformément sur le territoire de proximité et sur la CdC Élan Limousin Avenir Nature :

Si la commune de Les Billanges ne recense aucun site d'accueil pour les touristes, l'office de tourisme des Monts du Limousin regroupe toutefois deux pôles d'accueil à proximité, sur les communes les plus attractives de la Communautés de Communes.

On retrouve notamment un bureau d'informations touristiques sur Ambazac et un autre sur Bessines-sur-Gartempe, situés respectivement à 16 et 33 mn du bourg de Les Billanges.

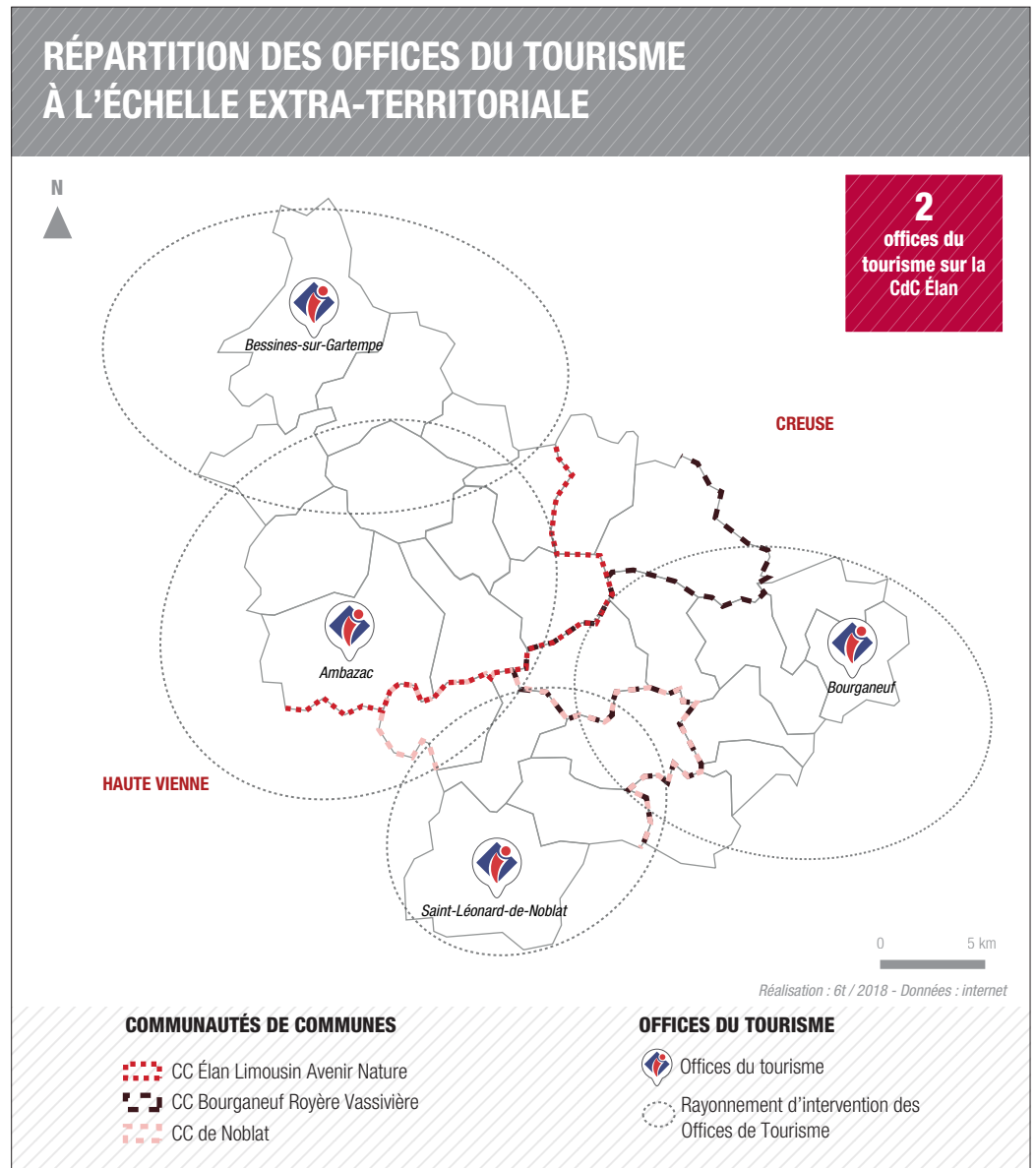
Par ailleurs, situé à 30 mn de route de la commune, le pôle de Bourganeuf offre le plus important bureau d'informations touristiques du Sud-Ouest de la Creuse.

A 22 mn de route au Sud de Les Billanges, un quatrième office de tourisme est implanté sur Saint-Léonard-de-Noblat.

Ainsi, la commune de Les Billanges est relativement bien desservie grâce à la proximité de ces pôles de gestion touristique et peut ainsi bénéficier de l'influence de ces derniers.

Une offre complémentaire sur l'ensemble du territoire environnant la commune.

RÉPARTITION DES OFFICES DU TOURISME À L'ÉCHELLE EXTRA-TERRITORIALE



2. Tourisme et agriculture

2.2 AGRICULTURE

Quelques définitions

- **Activité agricole**

Selon les modalités de l'article L.311-1 du code rural «sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (...)».

- **Surface Agricole Utile (SAU)**

La Surface Agricole Utile est communément nommée SAU. Selon l'INSEE :

«la superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...)»

Le dernier recensement de la SAU et des données liées est daté de 2010 et est renouvelé tous les 10 ans.

- **Surface Agricole Utile moyenne**

Il s'agit de la Surface Agricole Utile par exploitation agricole.

- **Politique Agricole Commune (PAC)**

Il s'agit d'une politique mise en place à l'échelle de l'Union Européenne. À l'origine, elle est fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture.

Les agriculteurs dont les terres sont classées à la PAC bénéficient d'aides directes et indirectes.

Ainsi il existe une distinction en terme de SAU et de terres classées à la PAC : toutes les terres référencées dans la SAU ne seront pas nécessairement classées à la PAC.

Les dernières données datent de 2015.

- **Recensement Agricole (RA)**

Le recensement de l'agriculture concerne toutes les exploitations agricoles, y compris les plus petites. Il est réalisé par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Les dernières données du RA datent de 2010 et certaines peuvent être partielles car soumises au secret statistique.

- **Les exploitations sociétaires**

Les entreprises sociétaires peuvent prendre plusieurs formes :

- GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) ;
- EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) ;
- SARL (Société Agricole à Responsabilité Limitée) ;
- SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) ;
- GIE (Groupement d'Intérêt Économique).

Il s'agit d'exploitations dirigées par plusieurs chefs d'exploitations (regroupement d'exploitations).

- **Appellation d'Origine Protégée**

L'Appellation d'Origine Protégée est communément nommée AOP.

Il s'agit d'un label officiel français identifiant un produit dont les étapes de fabrication (production et transformation) sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu.

- **Appellation d'Origine Contrôlée**

L'Appellation d'Origine Contrôlée est communément nommée AOC. Les appellations d'origine contrôlée identifient un produit, l'authenticité et la typicité de son origine géographique.

- **Indication Géographique Protégée**

L'Indication Géographique Protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

L'IGP s'applique aux secteurs agricoles, agroalimentaires et viticoles.

- **Orientation technico-économique des exploitations (OTEX)**

C'est une classification des exploitations selon leur spécialisation et leur taille économique.

2. Tourisme et agriculture

2.2 AGRICULTURE

2.2.1 Données de cadrage de l'agriculture

• **Analyse de la place de l'agriculture :**

L'analyse est réalisée sur le territoire de Les Billanges et des communes limitrophes ainsi qu'Ambazac.

Travailler sur la place de l'agriculture sur ce territoire va permettre :

- D'analyser les dynamiques agricoles de Les Billanges par rapport aux territoires environnants ;
- De comprendre le fonctionnement et les pratiques de l'activité agricole sur le territoire du PLU ;
- D'identifier les principaux enjeux de préservation et de développement de l'activité.

• **L'agriculture, une activité modérée sur le territoire, partagée avec l'exploitation forestière :**

En 2010, la commune de Les Billanges est concernée par une part de SAU communale modérément élevée, soit 29,3% environ.

La commune enregistre alors une part équivalente à la moyenne de l'ensemble du territoire environnant, qui s'élève à 32,3%.

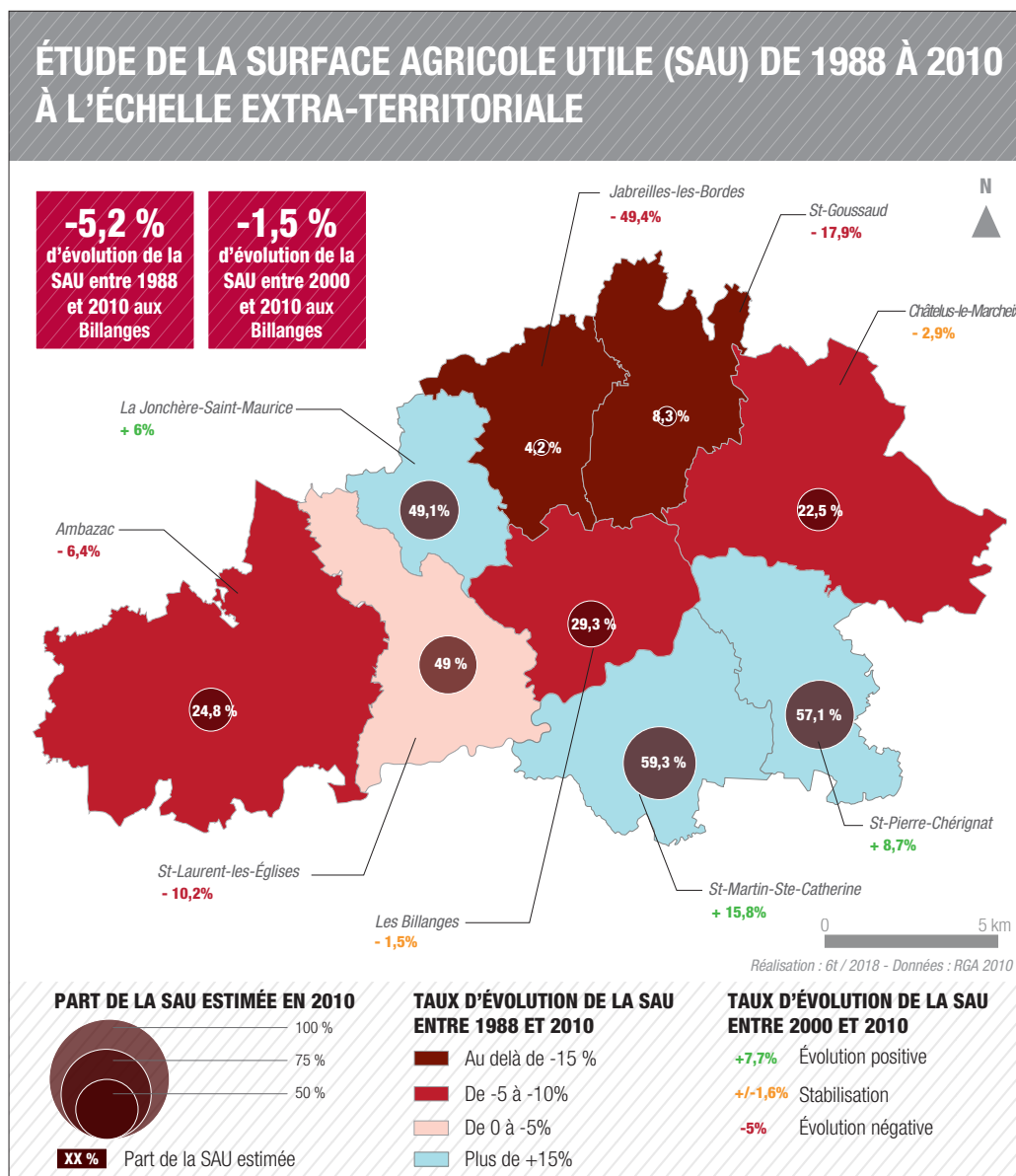
L'occupation des sols par l'agriculture

est relativement présente mais n'occupe donc qu'une petite partie du territoire, l'autre étant essentiellement occupée par les forêts et les exploitations liées.

• **Une évolution de la SAU communale plutôt hétérogène sur la commune et les territoires voisins :**

Les Billanges et la majeure partie des communes limitrophes, conformément à la tendance nationale, affichent une diminution de leurs SAU entre 1988 et 2010. Ces territoires sont plus touchés par la crise et note une perte de vitesse de leur activité agricole. Certaines communes voient une diminution plus marquée. Toutefois, quelques communes sont épargnées par ce phénomène et montrent à l'inverse une tendance positive, telles que : la Jonchère-Saint-Maurice, Saint-Pierre-Chérignat et Saint-Martin-Sainte-Catherine.

Une activité modérée sur le territoire de la commune et qui connaît un recul progressif



2. Tourisme et agriculture

2.2 AGRICULTURE

2.2.1 Données de cadrage de l'agriculture

- Une activité agricole modérément présente sur la commune de Les Billanges et les communes voisines, en comptabilisant une moyenne de 33,1% du territoire en terres déclarées à la PAC (Politique Agricole Commune).

En 2015, la commune de Les Billanges (260,94km²), comptait 8 650 ha de terres agricoles déclarées à la PAC, soit 33,1% de la surface du territoire d'ensemble.

Ce chiffre, peu important par rapport à d'autres territoires de la Haute-Vienne, peu s'expliquer par la présence d'une forte présence forestière et d'une prédominance de l'activité sylvicole sur le périmètre étudié.

D'après le SIEPAL (Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges), et dans le SCOT de l'agglomération de Limoges, la Haute-Vienne recense un taux moyen de boisements de 28% (159 200 ha) composés principalement de feuillus ou mixtes. Sur les territoires de type montagneux, tels que les Monts d'Ambazac, le nombre d'exploitations forestières y est important et notamment celles de futaies monospécifiques de résineux sont en progression.

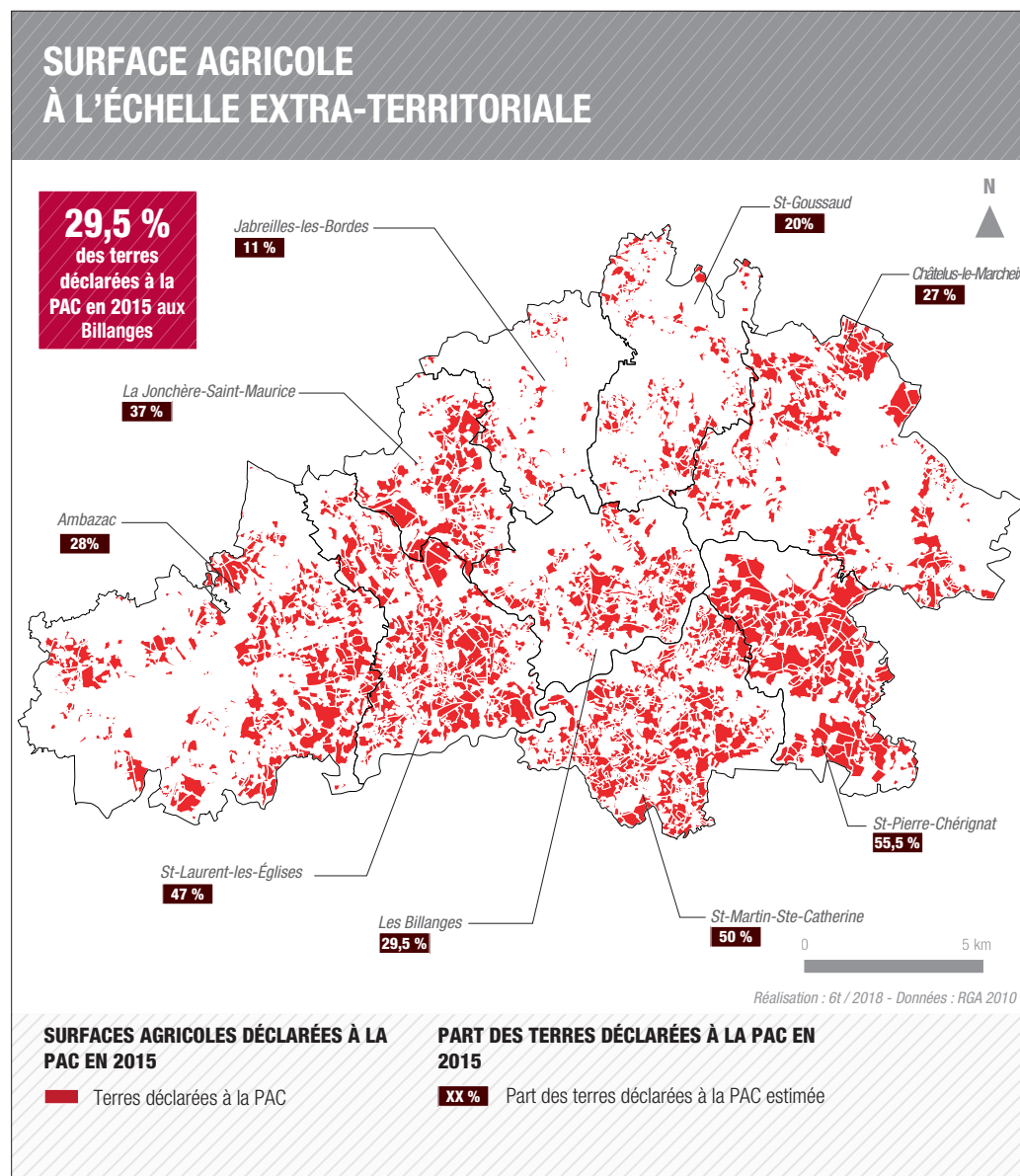
Sur Saint-Laurent-les-Églises, le taux de boisements en 2006 s'élève de 30 à 40% du territoire et à plus de 40% sur Ambazac. On assiste ainsi sur les Monts d'Ambazac à une fermeture progressive des paysages ruraux par la forêt.

- Une exploitation agricole peu représentative sur Les Billanges, avec seulement 29,5% de son territoire en terres déclarées à la PAC.

Sur Les Billanges, la topographie plutôt marquée du territoire induit des espaces peu propices à l'extension des terres agricoles.

Des territoires plus importants et avec de grands plateaux, tels qu'Ambazac, sont plus propices au développement des cultures. Ambazac recense ainsi un chiffre de 47% de son territoire en terres agricoles déclarées à la PAC.

Des terres agricoles impactées principalement par la sylviculture sur Les Billanges.



2. Tourisme et agriculture

2.2 AGRICULTURE

2.2.1 Données de cadrage de l'agriculture

- Une évolution négative du nombre des exploitations :

L'ensemble du territoire est marqué par le net recul du nombre d'exploitations, dont le siège se trouve sur la commune, avec une diminution en moyenne de 55% entre 1988 et 2010.

- Une SAU à corrélérer avec le nombre d'exploitations expliquant l'orientation technico-économique des territoires :

Les Billanges et ses communes limitrophes ressortent clairement comme un territoire regroupant une concentration d'exploitants, relativement faible avec une SAU moyenne par exploitation de 55 ha. Cela traduit une orientation technico-économique du territoire principalement tournée vers l'élevage de bovins et peu vers la polyculture.

C'est également le cas sur la commune de Les Billanges, dont la SAU moyenne par exploitation est de 39 ha avec une forte présence de prairies permanentes et temporaires.

- Une répartition des exploitations sur le territoire d'ensemble plutôt homogène :

Sur le territoire d'ensemble, on recense

une répartition des exploitations relativement homogène. Ambazac est la commune en portant le plus grand nombre avec 34 exploitations contre 17 sur Les Billanges.

- Une baisse de l'évolution des exploitations sur le territoire de Les Billanges :

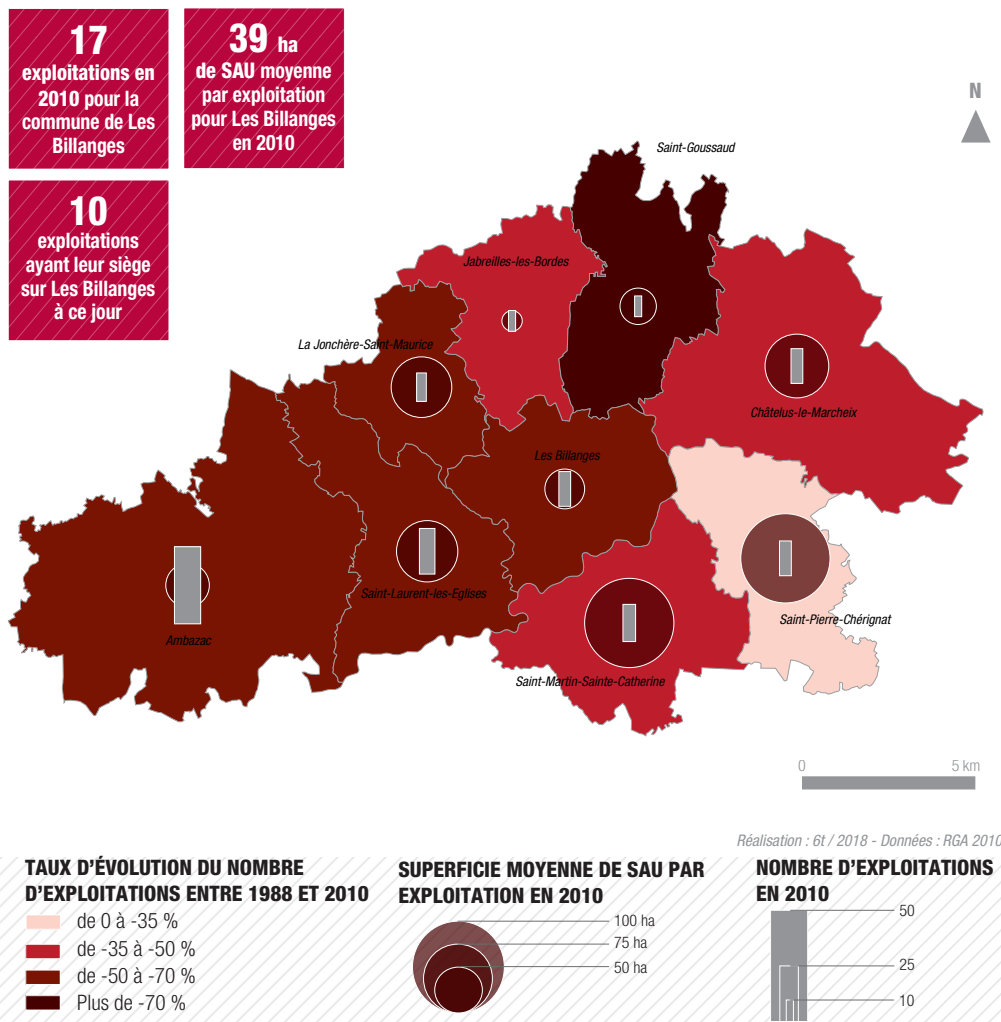
On note dans l'ensemble une forte diminution du nombre d'exploitations sur le territoire de Les Billanges, avec un taux de -57,5% entre 1988 et 2010.

Aujourd'hui, la commune ne compte plus que 10 exploitations sur son territoire.

Les communes voisines sont également marquées par ce phénomène, la plus impactée étant Saint-Goussaud avec -72% d'exploitations entre 1988 et 2010.

Une tendance nationale vers une baisse du nombre des agriculteurs, traduite sur l'ensemble du territoire.

SAU MOYENNE ET NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENTRE 1988 ET 2010



2. Tourisme et agriculture

2.2 AGRICULTURE

2.2.1 Données de cadrage de l'agriculture

- Des exploitations individuelles nettement plus présentes sur Les Billanges et les communes voisines :

En terme de statut juridique, le taux des exploitations individuelles est nettement plus représenté sur l'ensemble des communes, avec une moyenne de 74,5% sur l'ensemble du territoire et de 82,4% sur Les Billanges.

En 2010, la commune de Saint-Goussaud recense 100% de ces exploitations en statut individuel.

- Des exploitations individuelles plus présentes mais non représentatives de la majeure partie de la SAU :

Si les exploitations individuelles sont les plus présentes sur le territoire de Les Billanges et des communes voisines, elles ne sont en revanche pas représentatives de la plus grosse part de la SAU. En effet, on recense une moyenne, sur l'ensemble du territoire, de 45% de SAU appartenant à ce type d'exploitations, et de 45,1% sur Les Billanges.

En 2010, les communes de Saint-Goussaud et de Jabreilles-les-Bordes représentent les plus grosses part avec respectivement 100% et 67,5% de SAU appartenant à ces exploitations.

- Une brusque augmentation de la SAU exploitée sous le statut de Groupement Agricole d'Exploitations en Commun (GAEC) sur Les Billanges :

En 2010 on observe une très forte augmentation de la SAU exploitée par les GAEC sur la commune de Les Billanges, avec un taux de +1113% contre une réduction de -53,5% pour les exploitations individuelles. Ces chiffres restent à nuancer au vu des faibles effectifs.

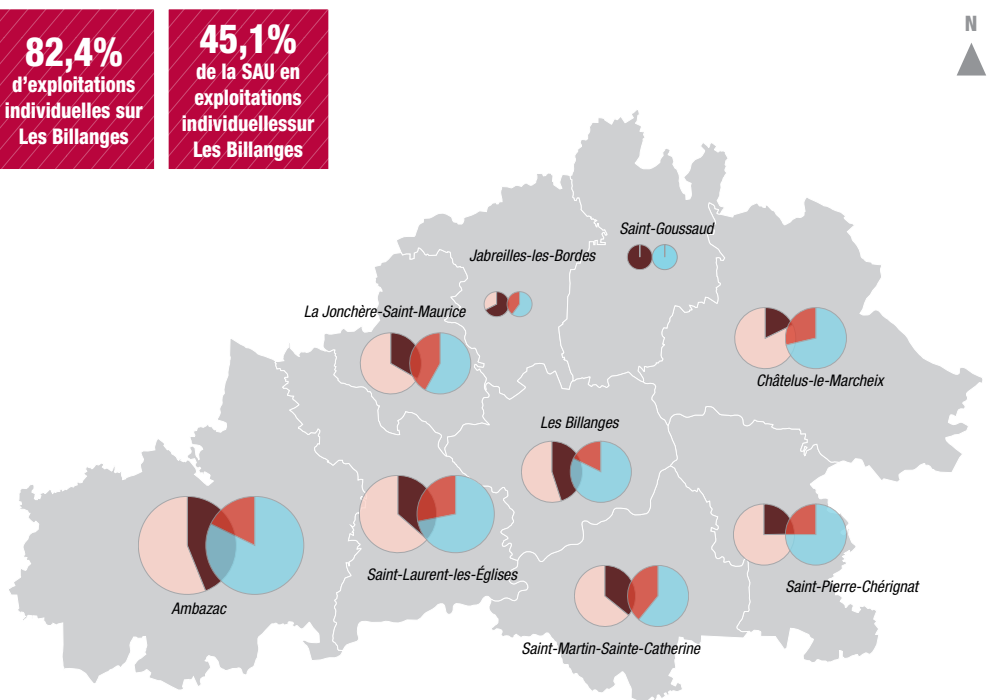
Des exploitations pour la plupart à gestion individuelle.

Une brusque augmentation de la part de SAU pour les GAEC sur Les Billanges.

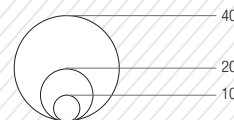
STATUTS DES EXPLOITATIONS À L'ÉCHELLE EXTRA-TERRITORIALE

82,4%
d'exploitations individuelles sur Les Billanges

45,1%
de la SAU en exploitations individuelles sur Les Billanges



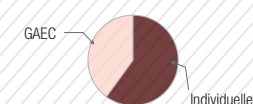
TAILLE DES EXPLOITATIONS EN 2010



STATUTS DES EXPLOITATIONS EN 2010



SAU PAR STATUT DES EXPLOITATIONS EN 2010



Réalisation : 6t / 2018 - Données : RGA 2010